C250946-4

EXPEDITION

SELARL ANGLEDROIT TROYES CHAMPAGNE
Olivier BOULENGER
Commissaire de Justice Associé
Successeur de la SCP Alain BEAUGRAND – Dominique-Guy GALMICHE
-oOo-

58 rue du Général de Gaulle
10000 TROYES

37 avenue Paul Portier
10110 BAR SUR SEINE

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

DRESSE LE 07 AVRIL 2026

-oOo-

SAS RENARDIÈRES SUD

-oOo-

De la continuité de l'affichage réglementaire d'un avis de consultation du public par voie électronique concernant une demande d'autorisation environnementale pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIERES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

-oOo-

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, et LE SEPT AVRIL à 10 HEURES

A LA REQUETE DE :

SAS RENARDIÈRES SUD – immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 892 019 456 - dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), représentée par son gérant, domicilié en cette qualité audit siège.

LAQUELLE M'A EXPOSÉ :

Qu'elle a sollicité de Monsieur le Préfet du Département de l'AUBE une autorisation environnementale pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE,

Qu'en date du 04 Mars 2026 elle a obtenu un arrêté portant ouverture d'une consultation du public par voie électronique, arrêté n° PCICP2026063-0001

Qu'une consultation du public préalable concernant cette demande se déroule du Mardi 07 Avril 2026 au Mardi 07 Juillet 2026,

Que la publicité de cette consultation est faite par l'affichage de l'avis de consultation du public en mairie d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, dans le voisinage des implantations projetées, sur le site internet de la préfecture de l'AUBE, et dans les journaux locaux, copie de l'avis étant jointe en annexe

Qu'elle a déjà fait constater en date du 23 Mars 2026 l'affichage réglementaire tant en mairie qu'aux emplacements numérotés 1 et 2 sur le plan ci-annexé et qu'elle me requérait à nouveau ce jour, jour de l'ouverture de la consultation, à l'effet de constater la continuité de cet affichage

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

*Je, **Olivier BOULENGER,** Commissaire de Justice associé, membre de la SELARL ANGLEDROIT TROYES CHAMPAGNE, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice dont le siège social est à TROYES (Aube), 58 rue du Général de Gaulle, ayant bureau secondaire permanent à BAR SUR SEINE (Aube), 37 avenue Paul Portier, soussigné*

Me suis rendu ce jour

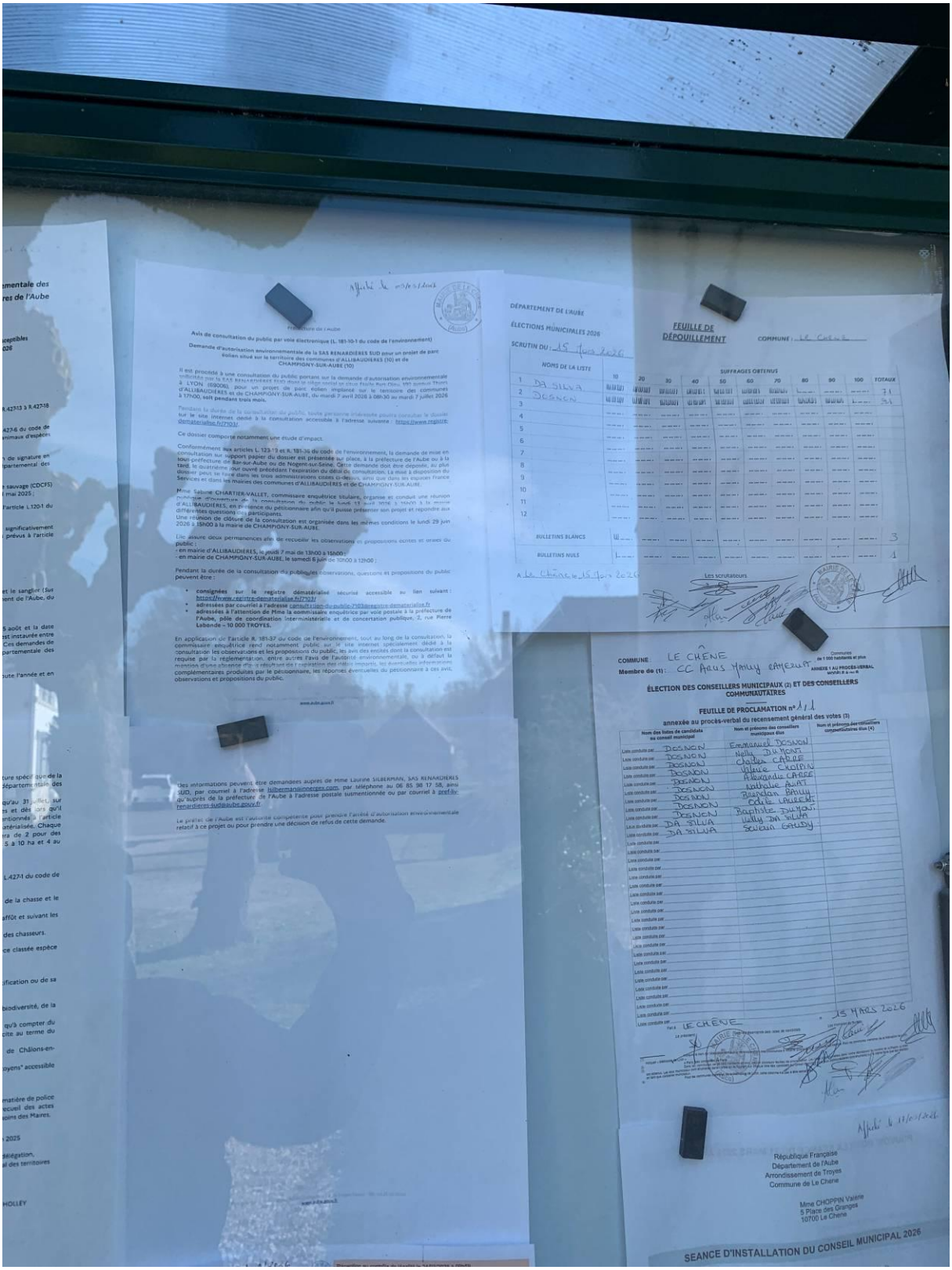
Mairie de LE CHENE

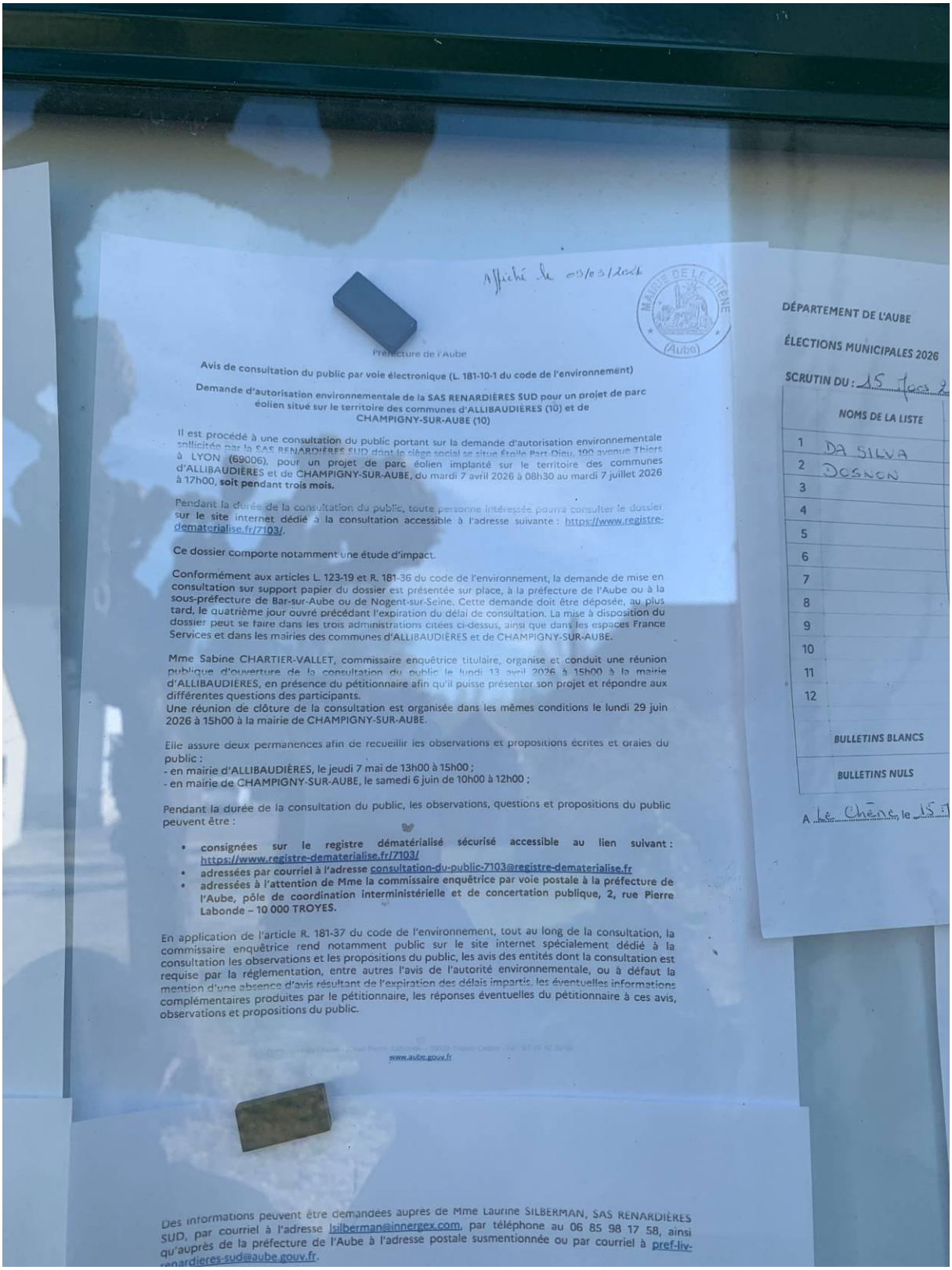
Je me suis transporté à la Mairie de LE CHENE, sise 2 place de la Mairie à 10700 Le Chêne, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.








Préfecture de l'Aube
Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)
DÉPARTEMENT DE L'AUBE
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026
FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT
COMMUNE : LE CHÊNE
SCRUTIN DU : 15 mars 2026
NOMS DE LA LISTE
SUFFRAGES OBTENUS
TOTAUX
DA SILVA
DOSNON
BULLETINS BLANCS
BULLETINS NULS
Les scrutateurs
COMMUNE : LE CHÊNE
Membre de (1) : CC Aube Vanoise Armeçon
ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 1
annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)
Nom des listes de candidats au conseil municipal
Nom et prénoms des conseillers municipaux élus
Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Emmanuel DOSNON
Nelly DUMONT
Charles CARRÉ
Valérie CHOPPIN
Alexandre CARRÉ
Nathalie AUDY
Bastien BAILLY
Cécile LAURENT
Baptiste DUMONT
Willy DA SILVA
Sylvain GAUDY
Fait à LE CHÊNE
, le 15 MARS 2026
Le Président
Les membres du bureau
SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026
République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de Troyes
Commune de Le Chene
Mme CHOPPIN Valérie
5 Place des Granges
10700 Le Chene



Affiché le 03/03/2026

MAIRIE DE LE CHÊNE (Aube)

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

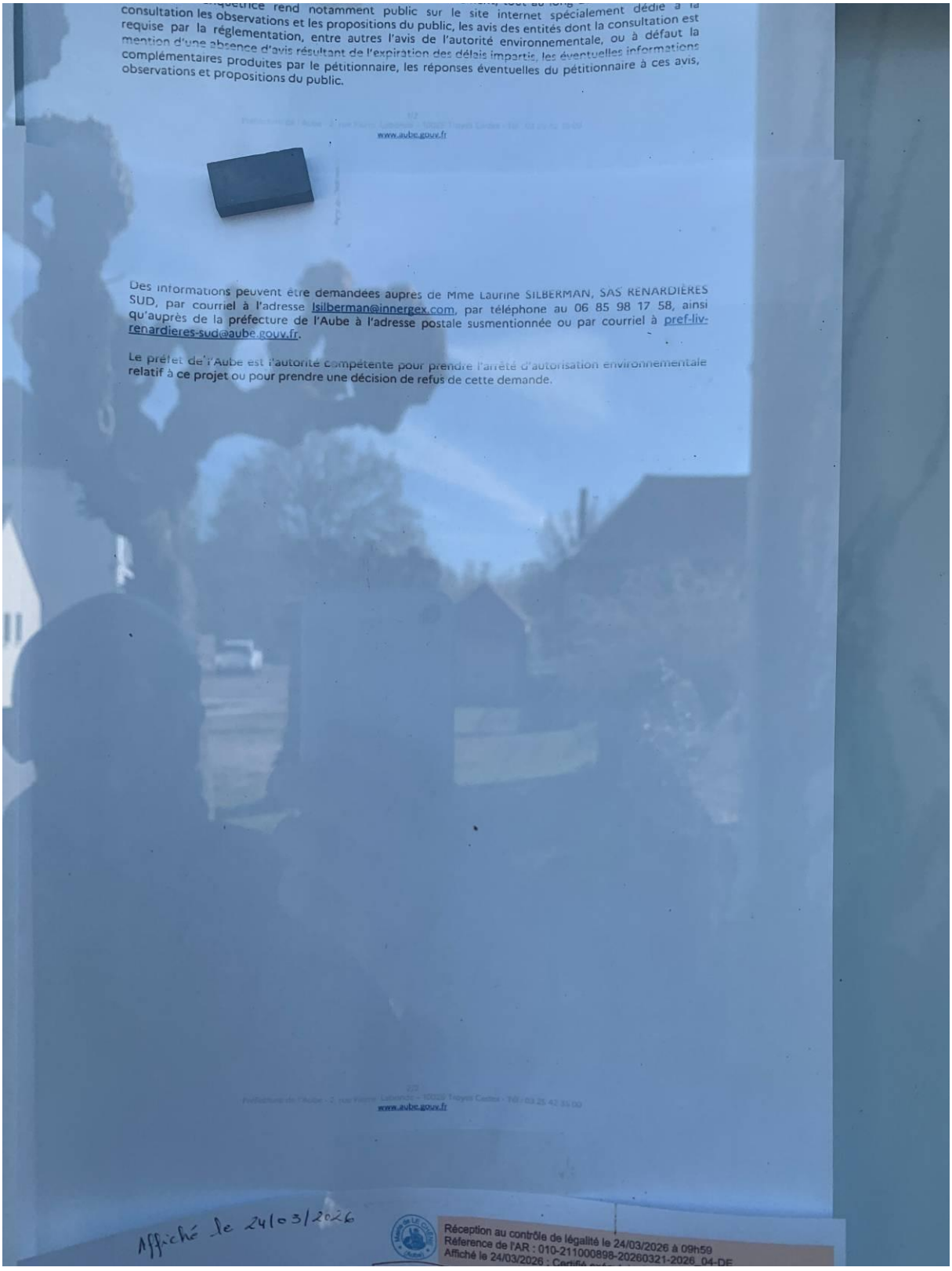
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

SCRUTIN DU : 15 mars 2

	NOMS DE LA LISTE
1	DA SILVA
2	DOSNON
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
	BULLETINS BLANCS
	BULLETINS NULS

A Le Chêne, le 15 m



consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

www.aube.gouv.fr

Affiché le 24/03/2026

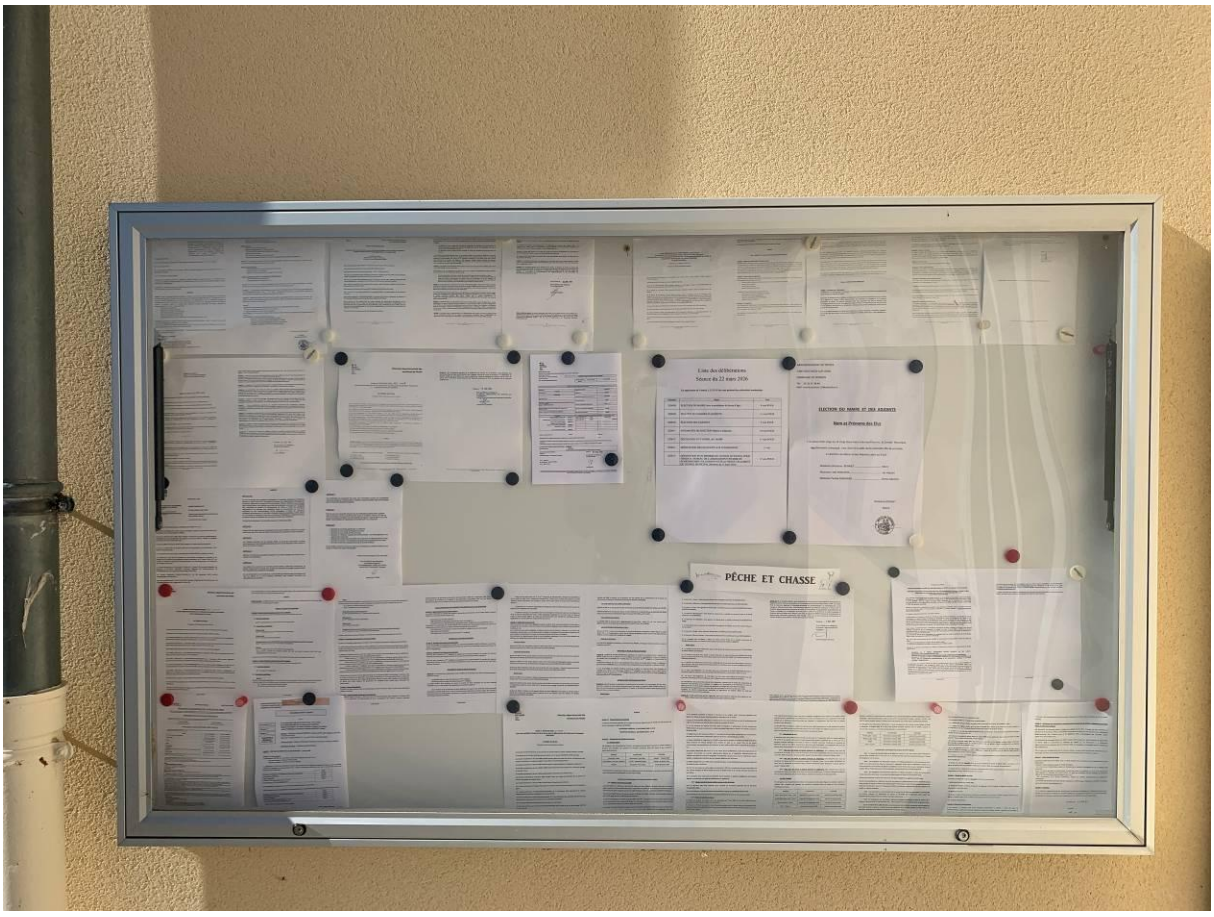
Réception au contrôle de légalité le 24/03/2026 à 09h59
Référence de l'AR : 010-211000898-20260321-2026_04-DE
Affiché le 24/03/2026 : Certifié

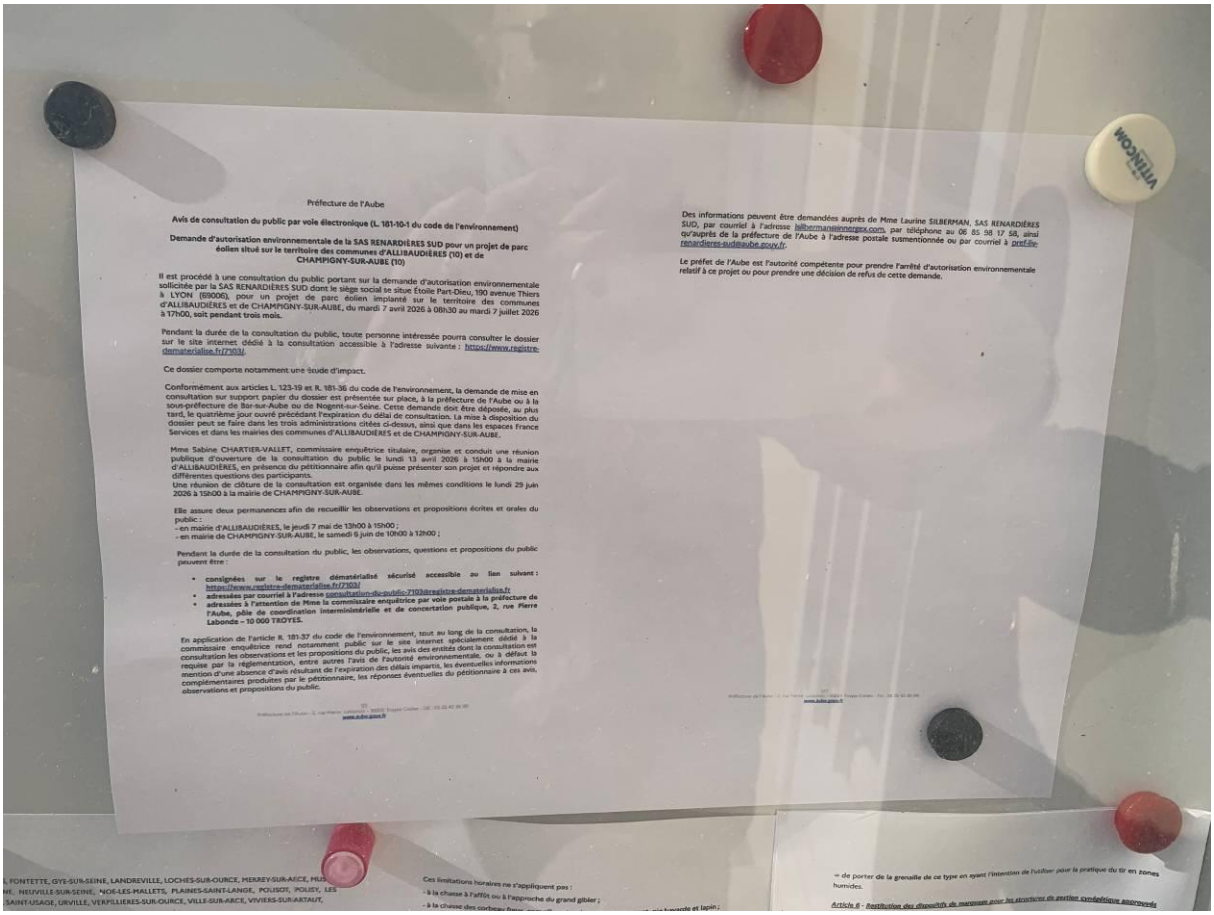
Mairie de DOSNON

Je me suis transporté à la Mairie de DOSNON, sise 22 Rue de la Lhuitrelle à 10700 Dosnon, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




MAIRIE


PÊCHE ET CHASSE



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/2103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-2103registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilbermaniinnergex.com, par téléphone au 06 85 58 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-dp-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

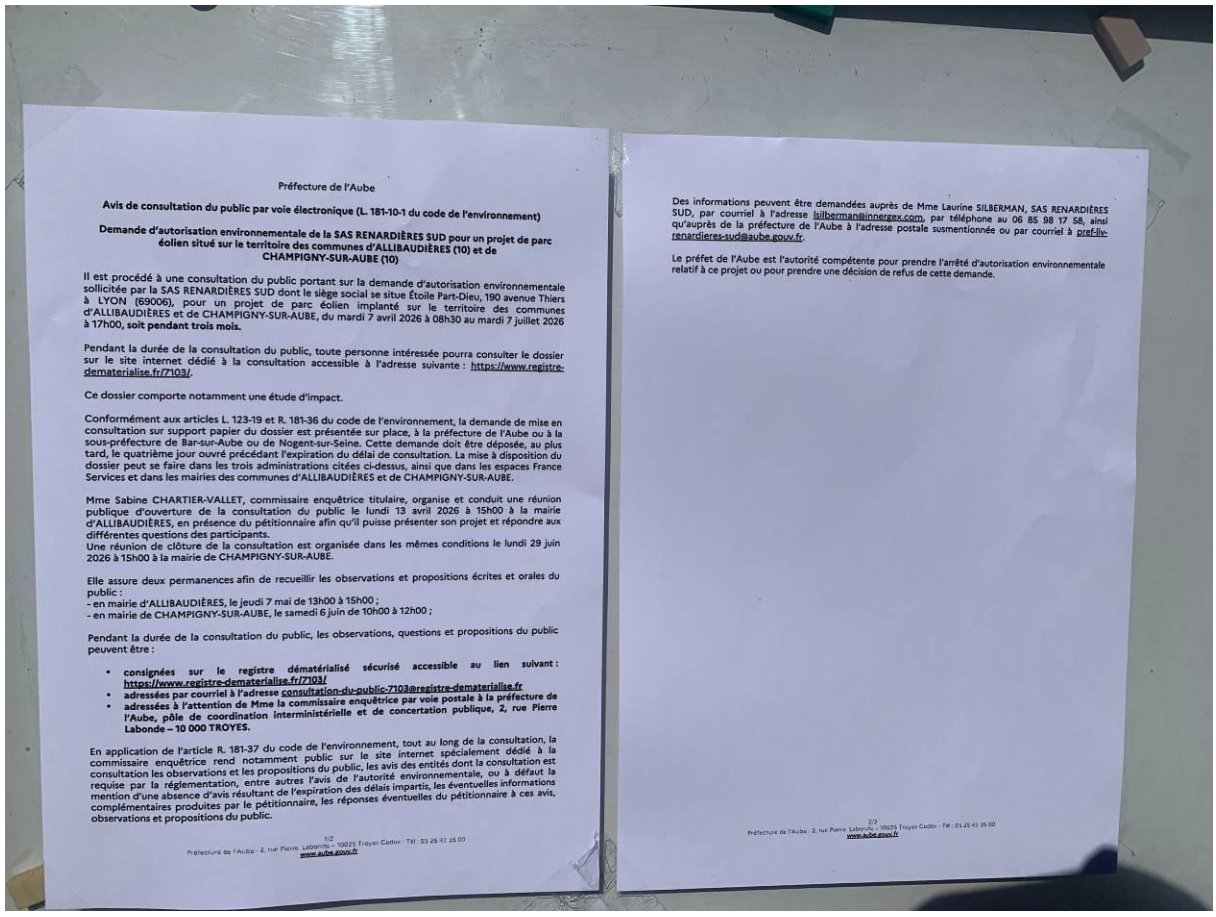
Mairie de SEMOINE

Je me suis transporté à la Mairie de SEMOINE, sise 1 Rue des Tilleuls à 10700 Semoine, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.




AFFICHAGE





Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

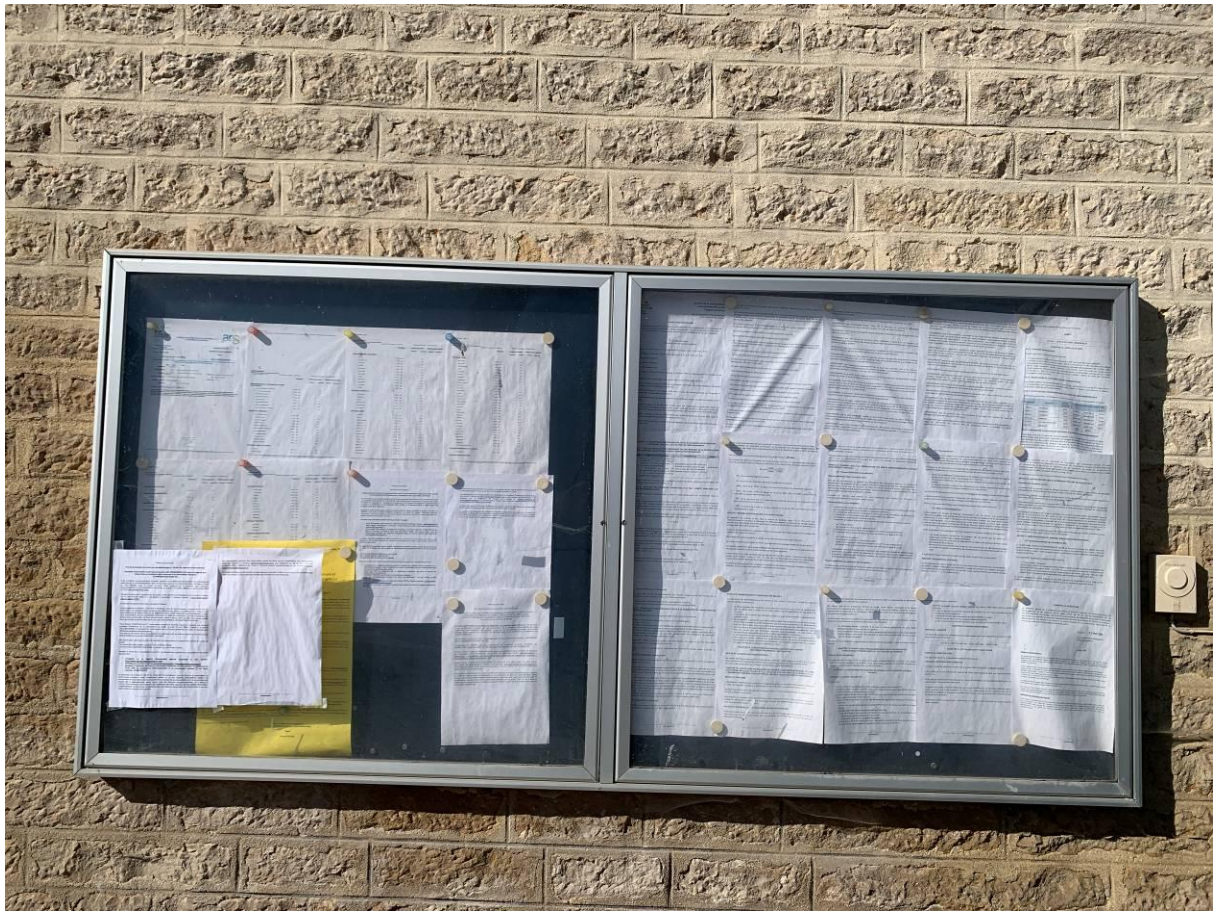
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

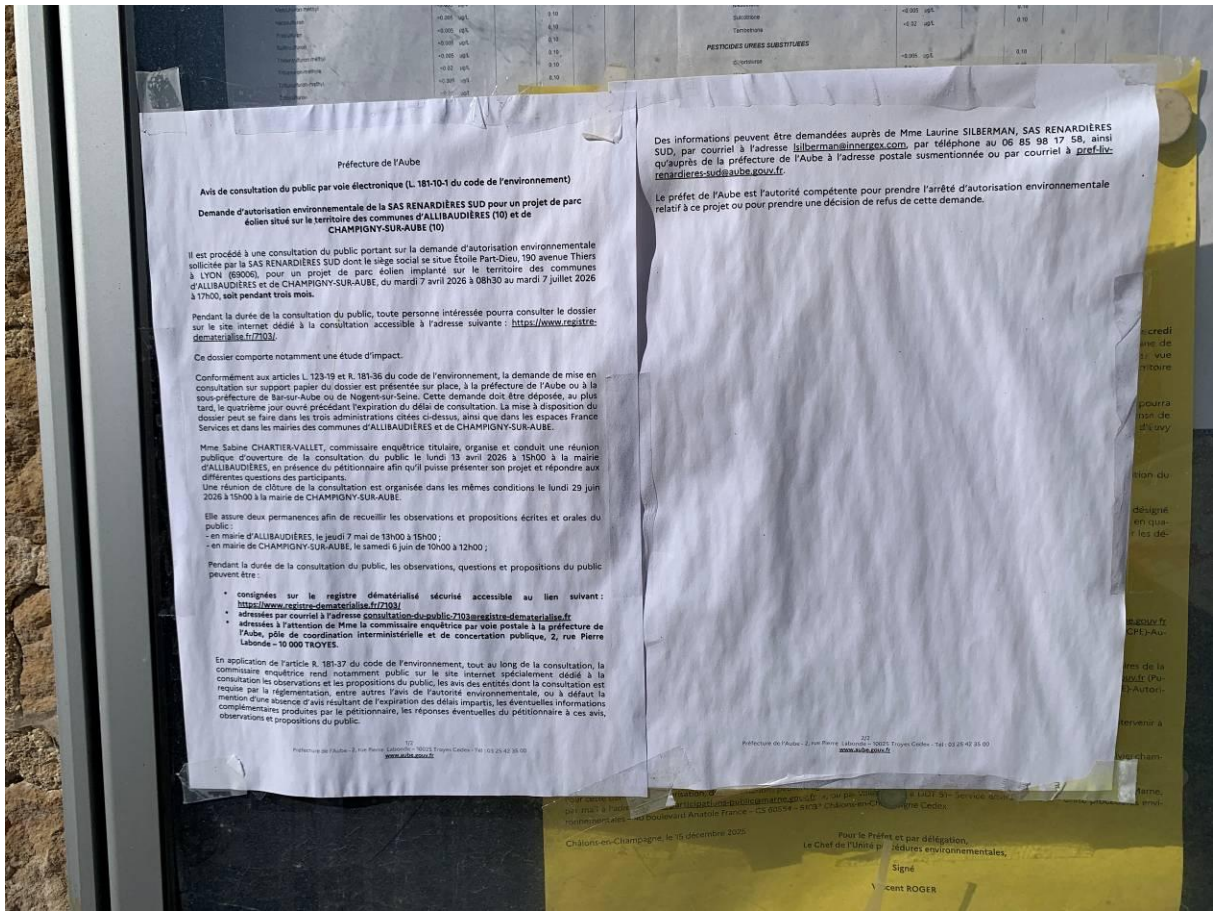
Mairie de VILLIERS-HERBISSE

Je me suis transporté à la Mairie de VILLIERS HERBISSE, sise 2 Rue Basse à 10700 Villiers-Herbisse, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.




La Route de la Crème





Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut, la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tel : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

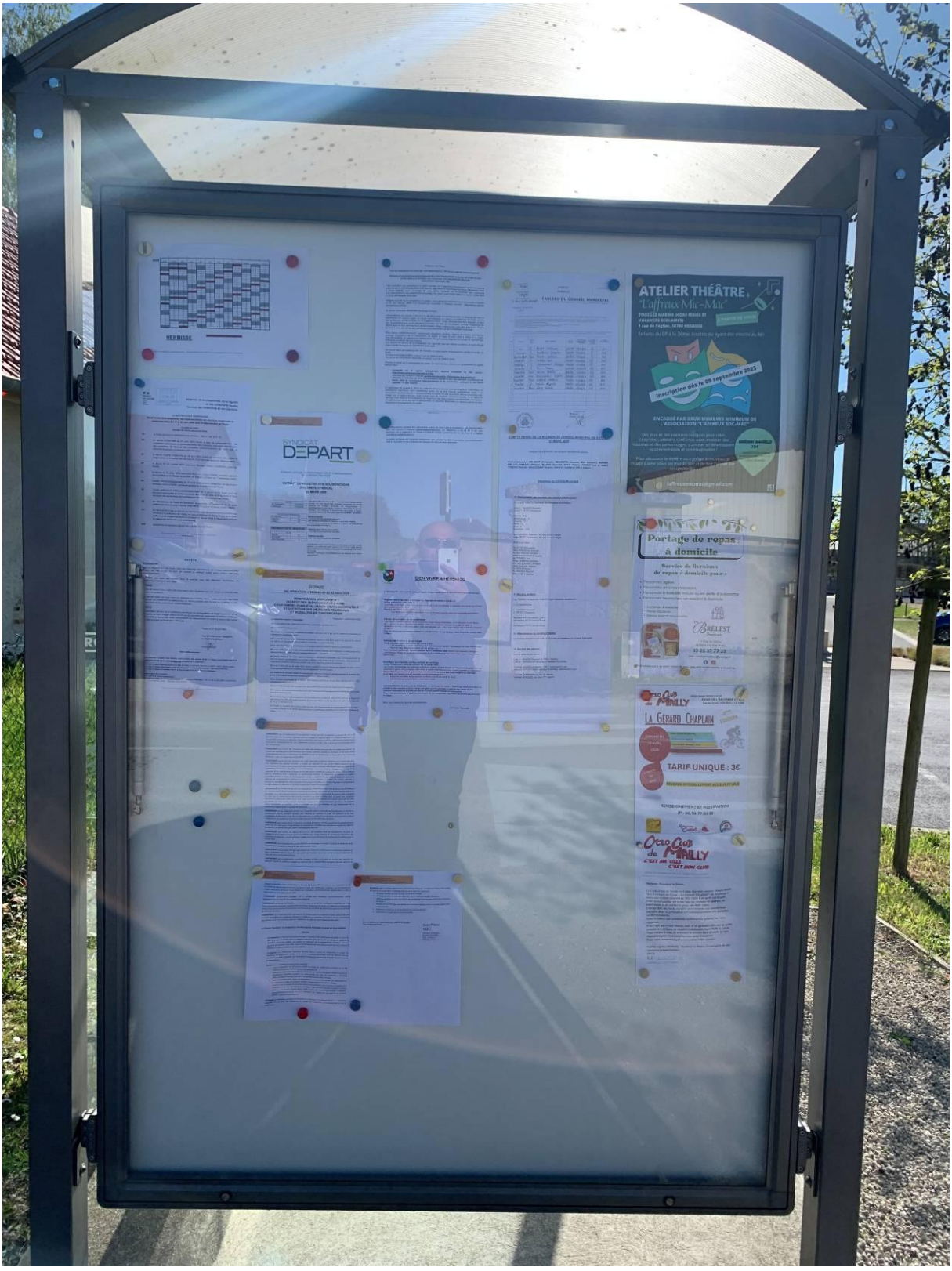
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tel : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

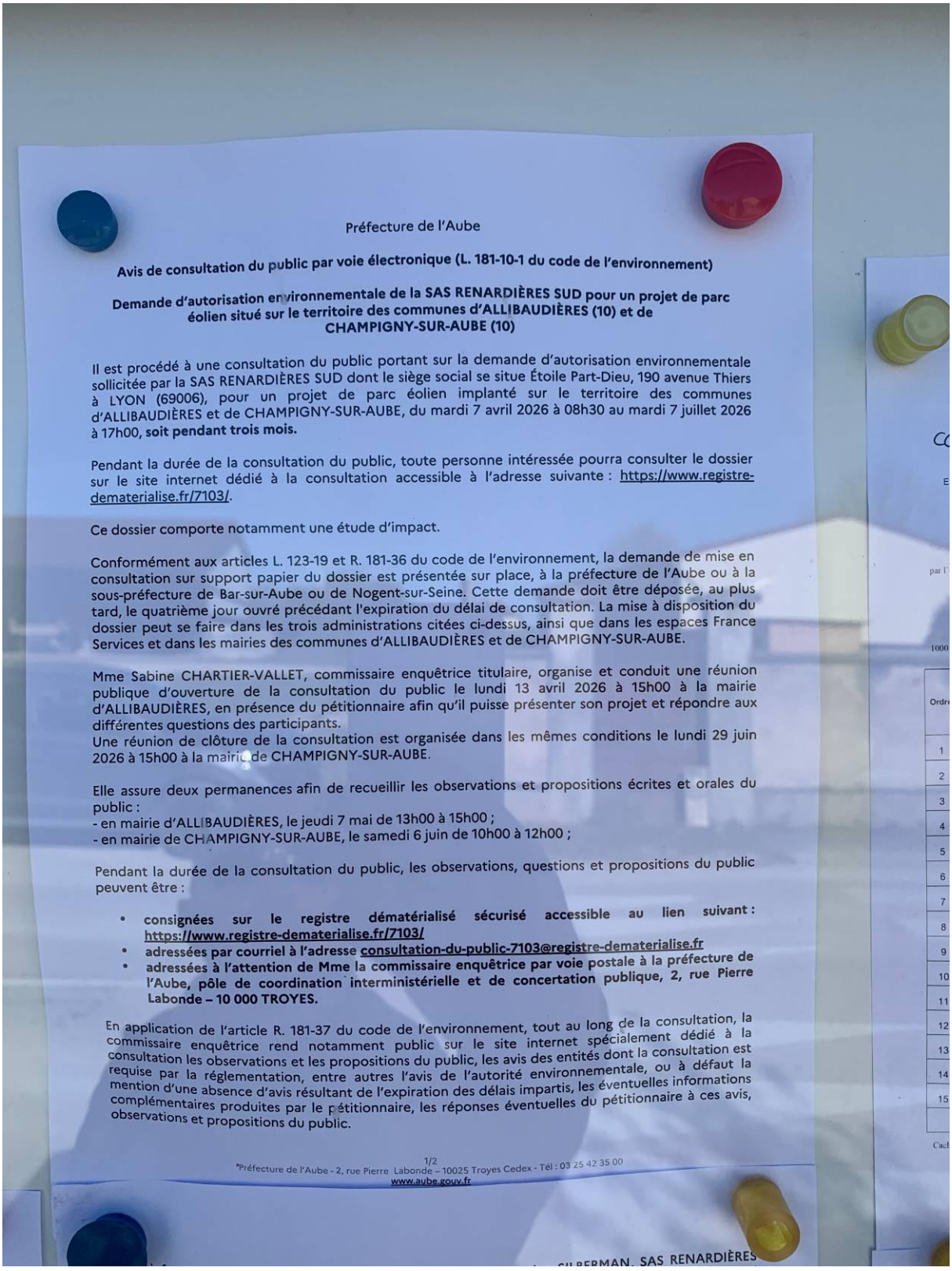
Marie d'HERBISSE

Je me suis transporté à la Mairie d'HERBISSE, sise 10 Rue Georges Millot à 10700 Herbisse, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.






HERBISSE
SYNDICAT
DEPART
ATELIER THÉÂTRE
Inscription dès le 05 septembre 2025
Portage de repas
à domicile
TARIF UNIQUE : 3€
LA GÉRARD CHAPLAIN



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

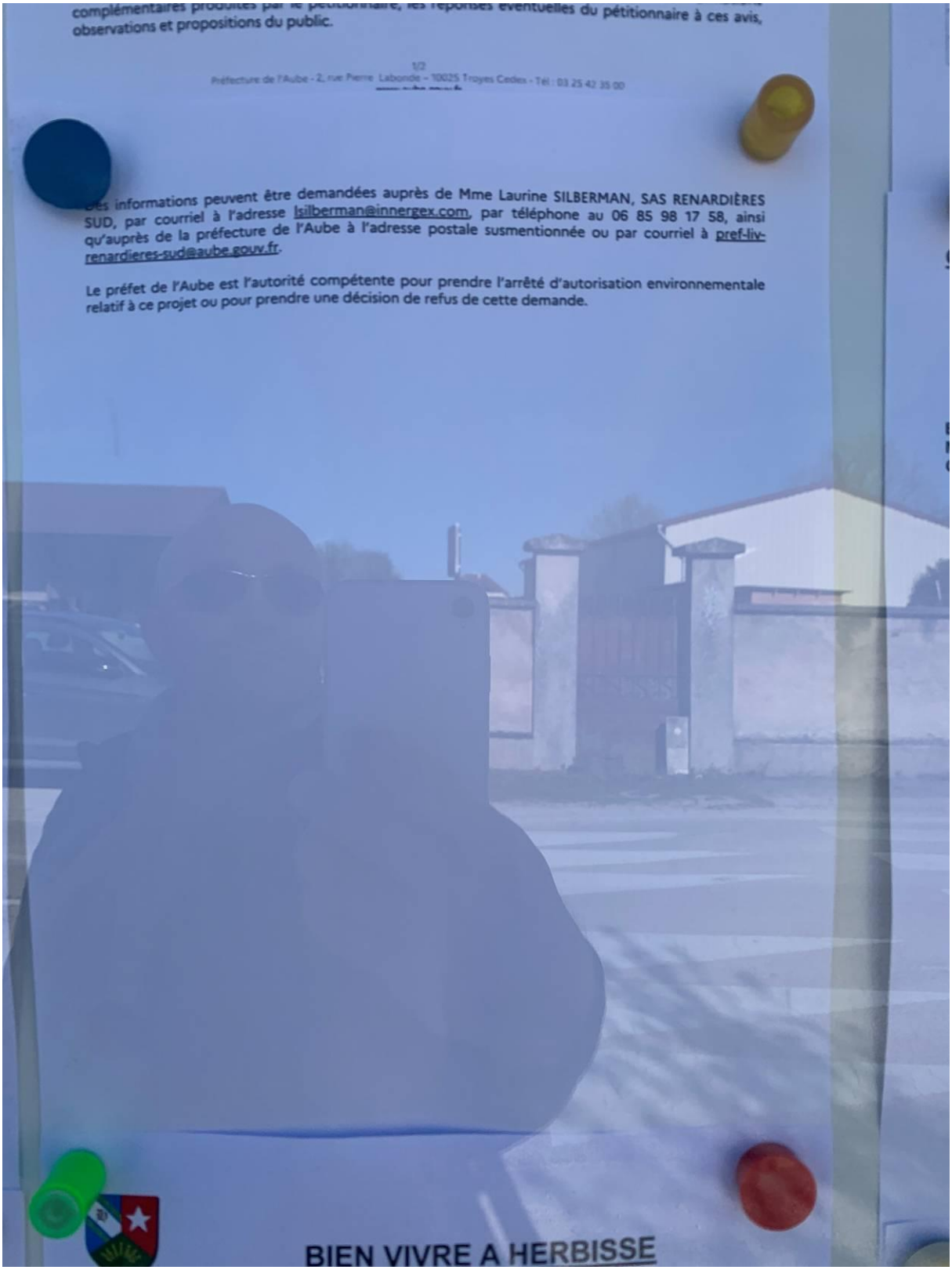
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

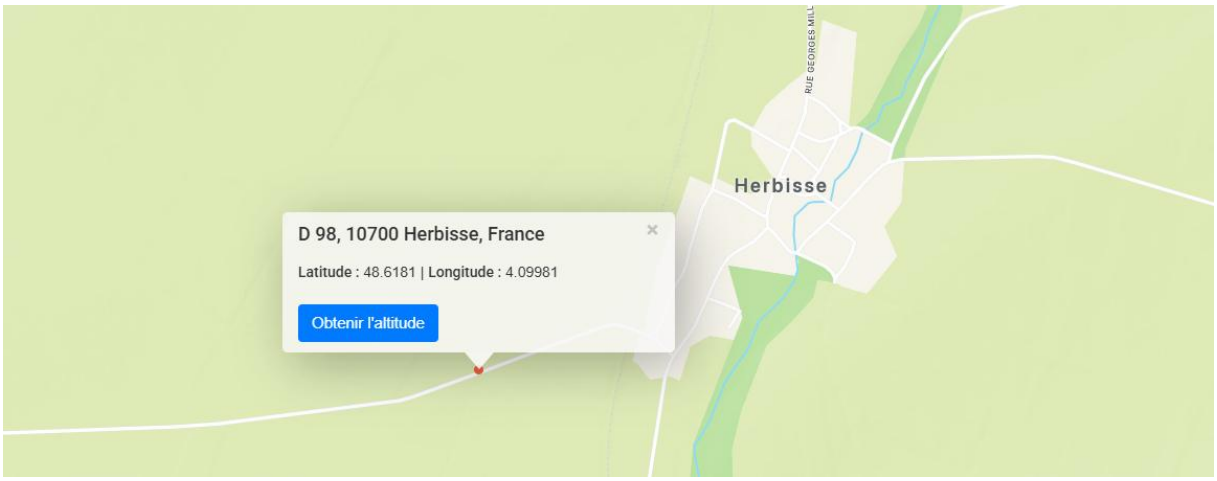
En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2
*Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr


complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.
1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.
BIEN VIVRE A HERBISSE

1ER panneau

Sur la D98, non loin de l'entrée de la commune de HERBISSE, (cf. sur la carte ci-dessous, (coordonnées GPS n° 48,61810° N, 4,09981°E), je constate que se trouve toujours solidement implanté verticalement dans le sol, deux piquets en bois sur lesquels est fixé un panneau avec une affiche, laquelle affiche de format A2, indique le titre «AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC» en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, et comporte en caractères d'imprimerie noirs sur fond vert le texte de l'avis de consultation du public joint en annexe,








PRÉFET
DE L'AUBE
Préfecture de l'Aube
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD
pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes
d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)



PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de l'Aube

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

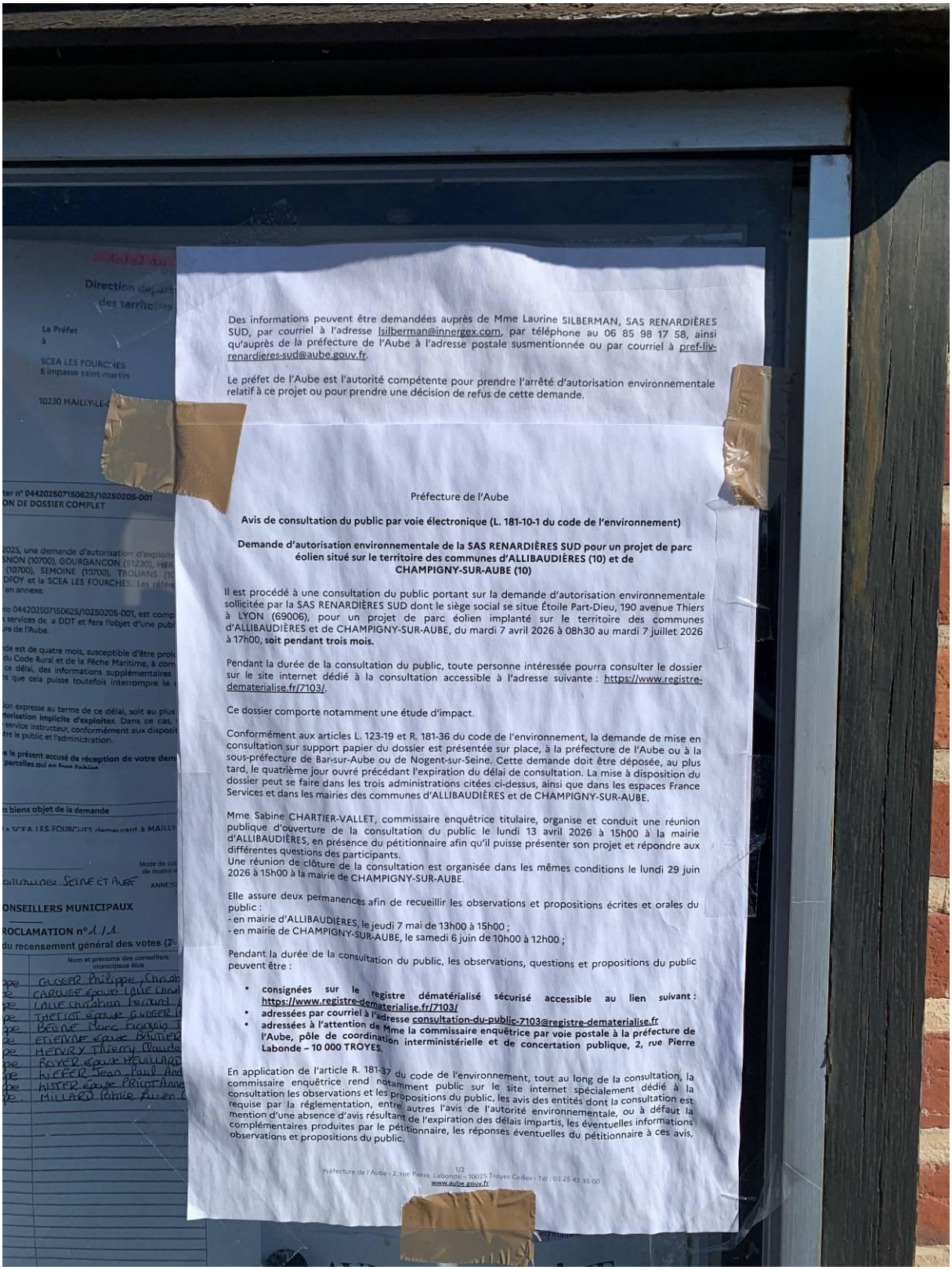
Mairie de SALON

Je me suis transporté à la Mairie de SALON, sise 1 place de la Mairie à 10700 Salon, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.






AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE



Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

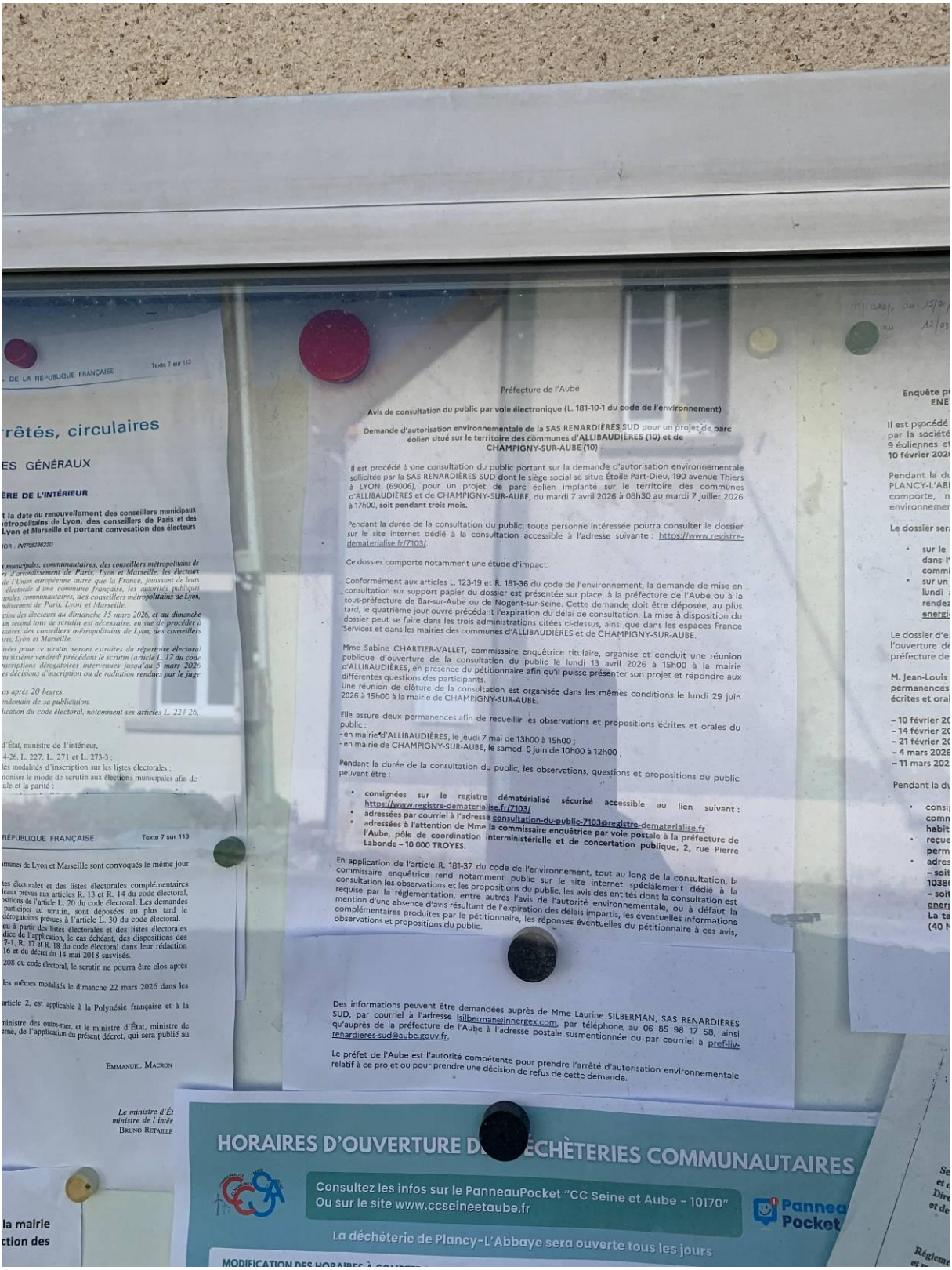
Mairie de CHAMPFLEURY

Je me suis transporté à la Mairie de CHAMPFLEURY, sise 2 rue de l'École à 10700 Champfleury, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.






Flash Info
UN COUP DE MAIN SOLIDAIRE !



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 65 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

Consultez les infos sur le PanneauPocket "CC Seine et Aube - 10170"
Ou sur le site www.ccseineetaube.fr

La déchèterie de Plancy-L'Abbaye sera ouverte tous les jours

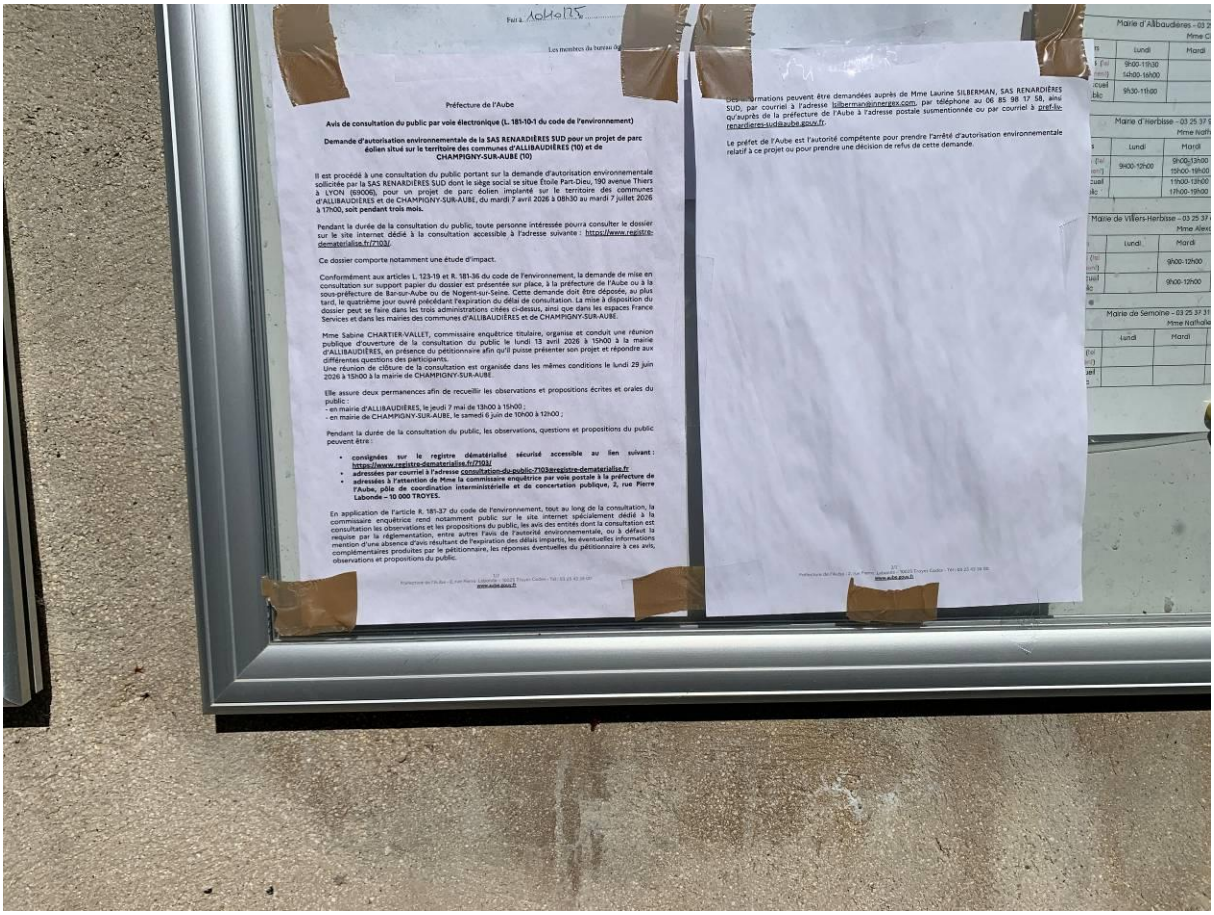
Mairie d'ALLIBAUDIERES

Je me suis transporté à la Mairie d'ALLIBAUDIERES, sise 17 Rue de la Grève à 10700 Allibaudières, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.






Horaires transports scolaires
RPI Allouvelières - Herbisse - Semoine
Ecole Maternelle Publique d'Allouvelières
HORAIRES ET JOURS DE CLASSE
VIGIPIRATE
URGENCE ATTENTAT



Fait à Aubaudières

Les membres du bureau

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

2/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 26 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse silbermanlaurine@xxx.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-lio-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

1/1
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 26 00
www.aube.gouv.fr

Mairie d'Allibaudières - 03 2
Mme C

	Lundi	Mardi
	9h00-11h30 14h00-16h00	
	9h30-11h00	

Mairie d'Herbisse - 03 25 37 5
Mme Nath

	Lundi	Mardi
	9h00-12h00	9h00-13h00 15h00-19h00
		11h00-13h00 17h00-19h00

Mairie de Villers-Herbisse - 03 25 37
Mme Alex

	Lundi	Mardi
		9h00-12h00
		9h00-12h00

Mairie de Semoine - 03 25 37 3
Mme Nathalie

	Lundi	Mardi

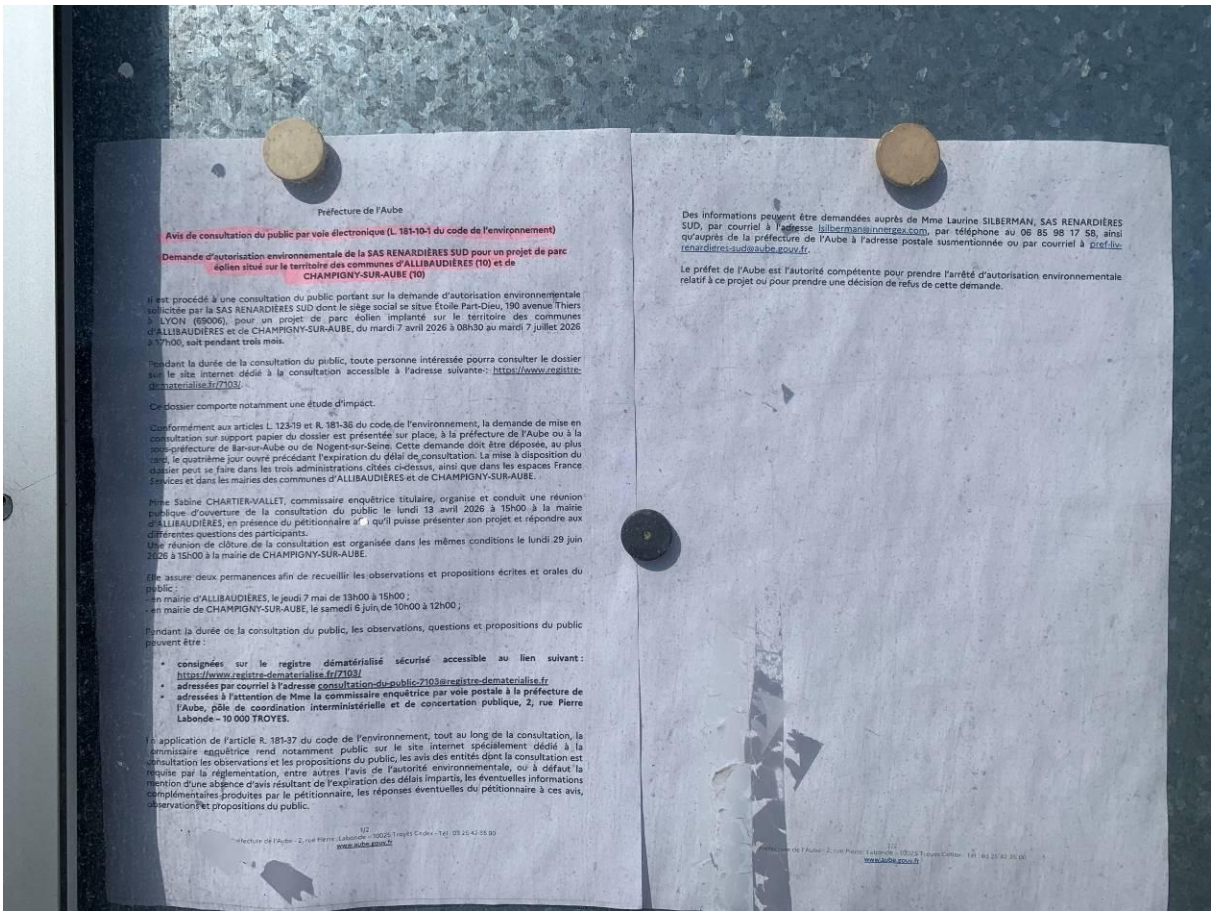
Mairie d'ORMES

Je me suis transporté à la Mairie d'ORME, sise Grande Rue à 10700 ORMES, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




LA POSTE





Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/ .

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-38 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilbermanrainnergie.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-live-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

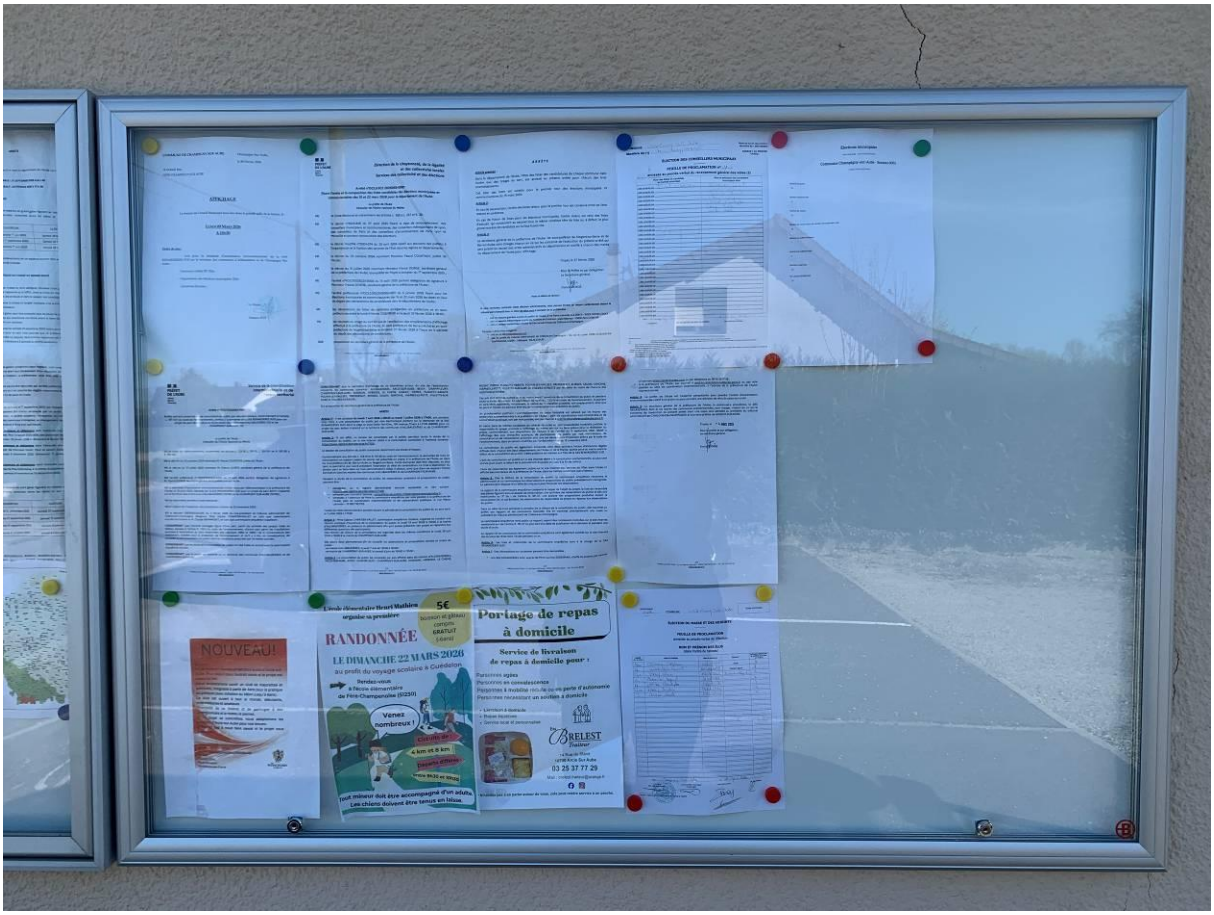
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

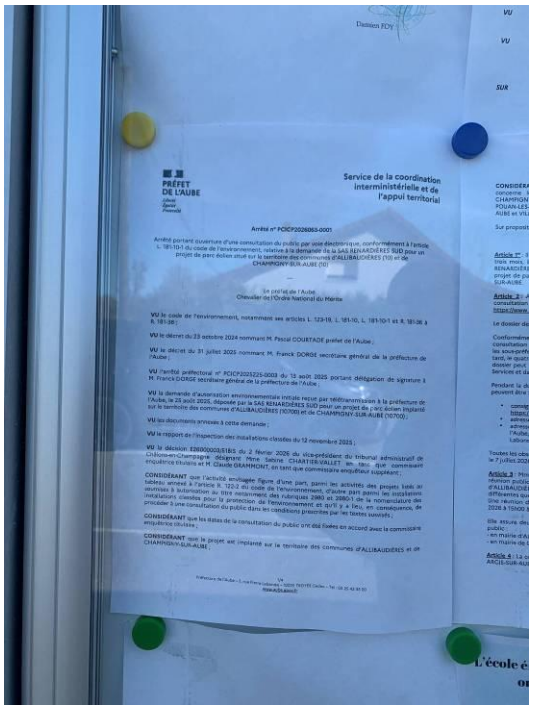
Mairie de CHAMPIGNY SUR AUBE

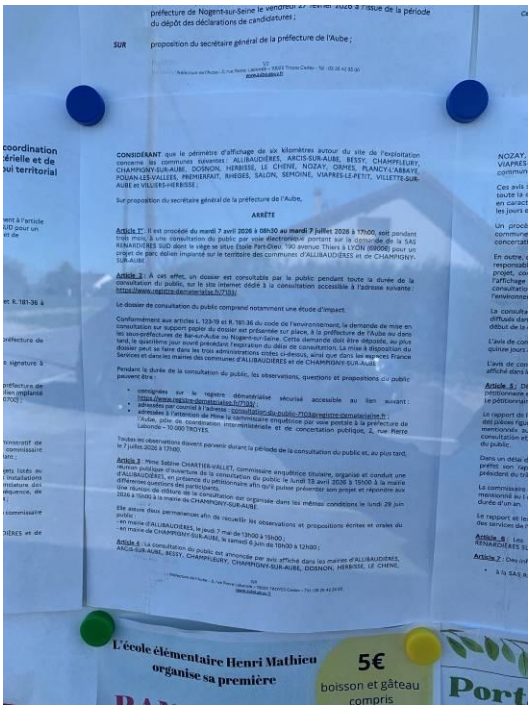
Je me suis transporté à la Mairie de CHAMPIGNY SUR AUBE, sise 14 Grande Rue à 10700 Champigny-sur-Aube, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'arrêté concernant l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet,

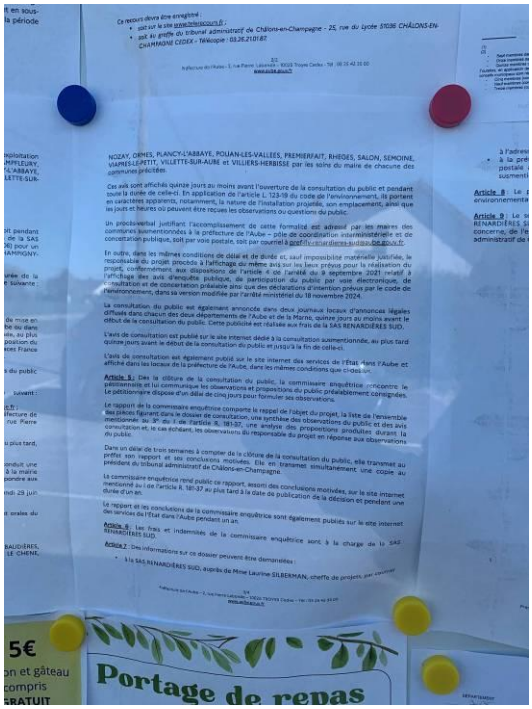


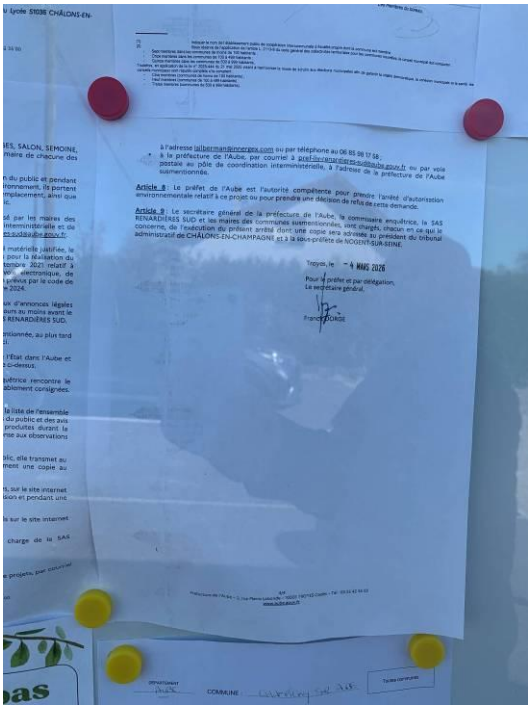



NOUVEAU!
RANDONNÉE
LE DIMANCHE 22 MARS 2026
Venez nombreux !
Portage de repas à domicile
Service de livraison de repas à domicile pour :
BELEST
03 25 37 77 29


PRÉFET DE L'AUBE
Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
Arrêté n° PDCP2026063-0001


ARRÊTE
L'école élémentaire Henri Mathieu organise sa première
5€
boisson et gâteau compris


Portage de repas



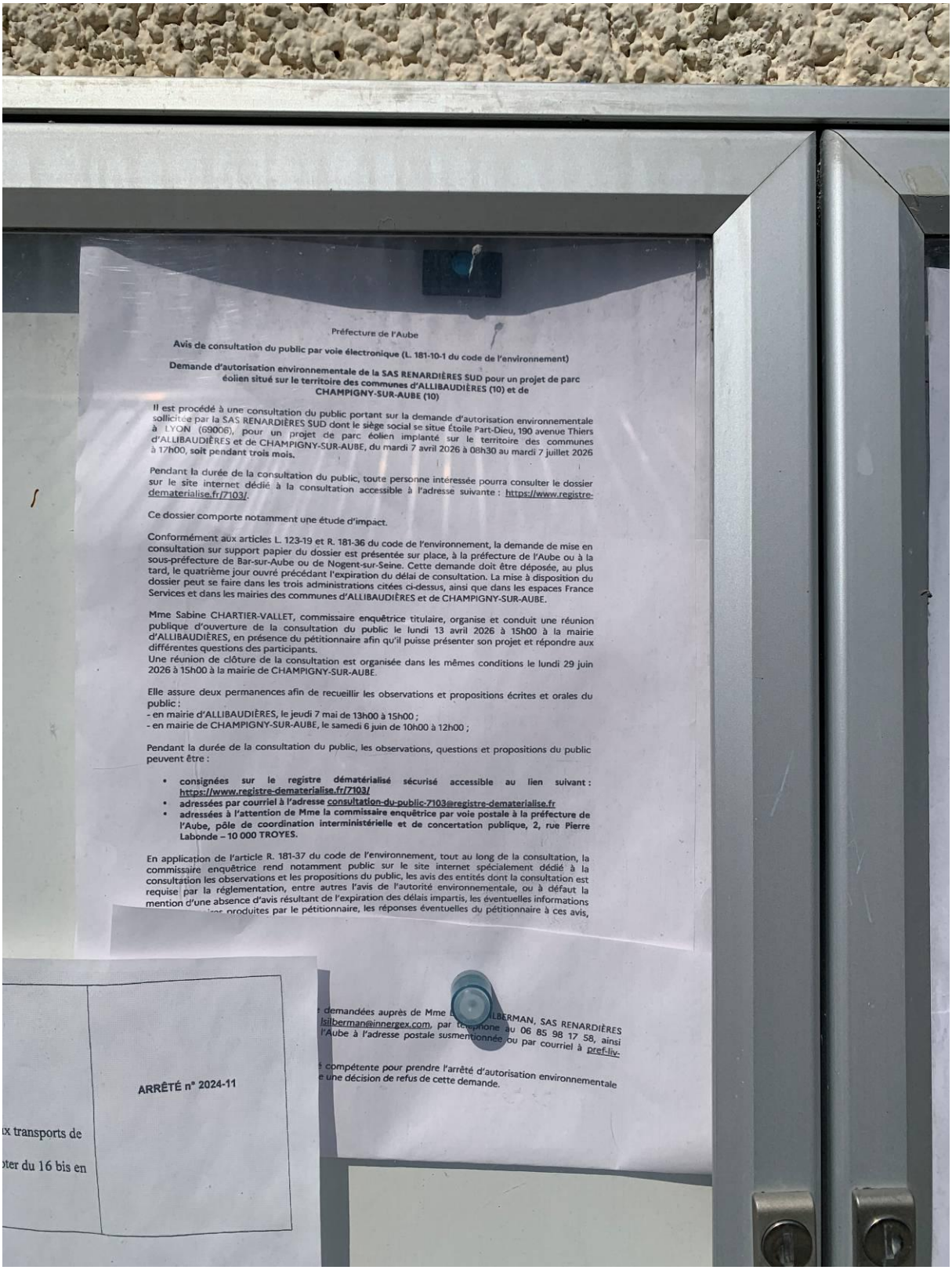
Mairie de VIAPRES LE PETIT

Je me suis transporté à la Mairie de VIAPRES LE PETIT, sise Rue Abbé Thiesson à 10380 Viâpres-le-Petit, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




25/26
AVRIL


TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis,

demandées auprès de Mme [illegible]LBERMAN, SAS RENARDIÈRES
lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi
l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-

compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale
une décision de refus de cette demande.

ARRÊTÉ n° 2024-11

ux transports de

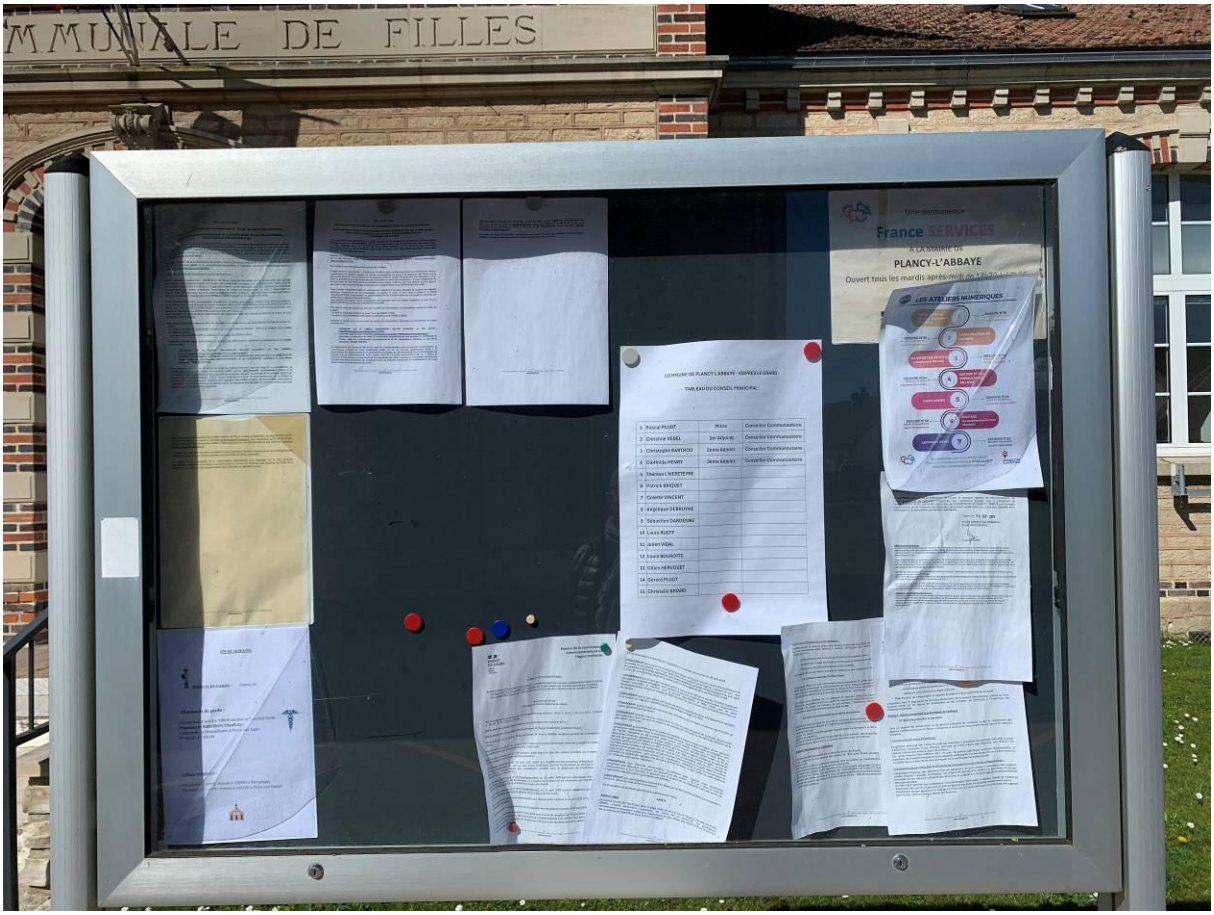
oter du 16 bis en

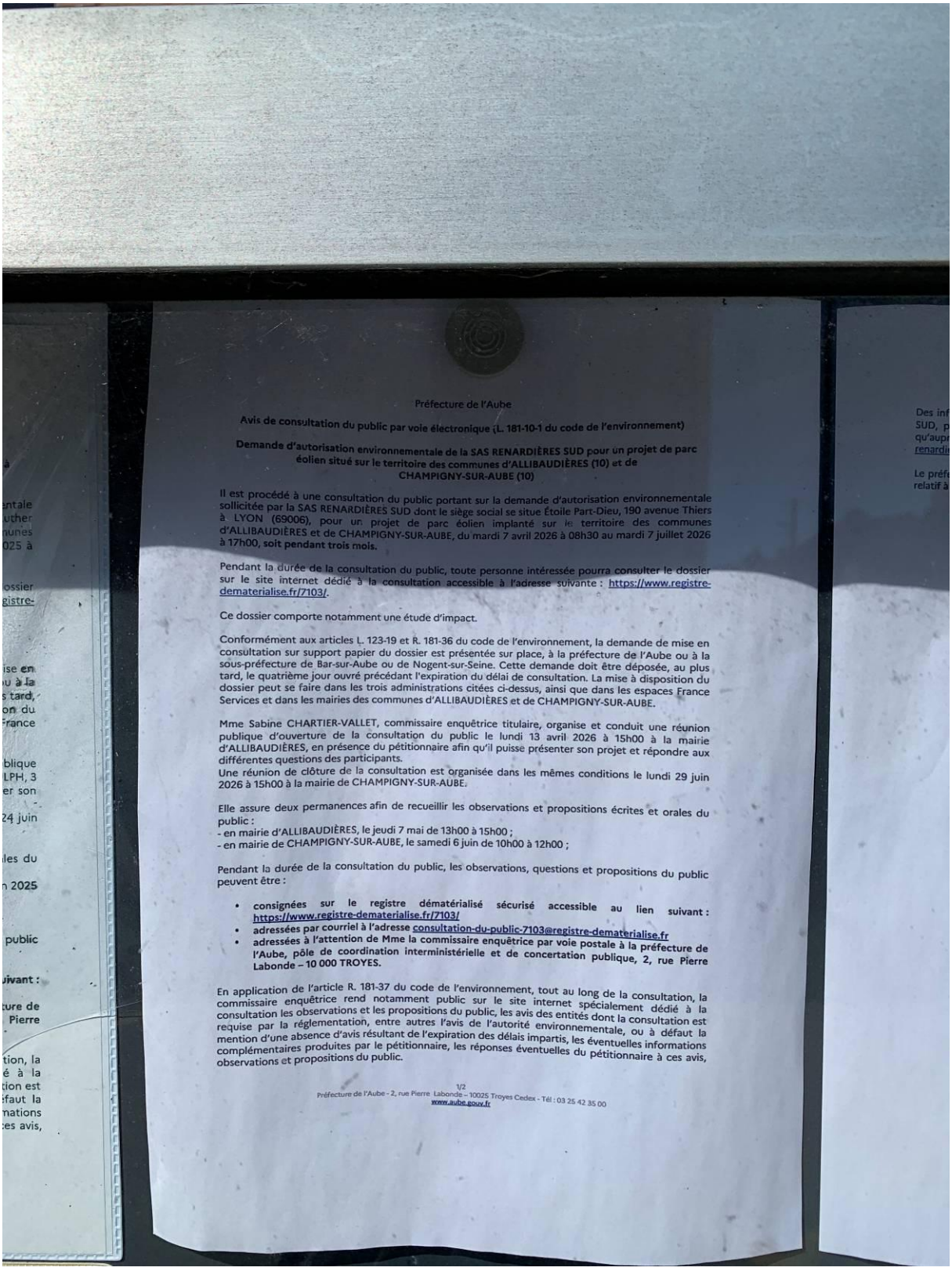
Mairie de PLANCY L'ABBAYE

Je me suis transporté à la Mairie de PLANCY L'ABBAYE, sise 13 Rue Pierre Labonde à 10380 Plancy-l'Abbaye, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




LE DE FILLES
MAIRIE


MMUNALE DE FILLES
France SERVICES
PLANCY-L'ABBAYE
LES ATELIERS NUMÉRIQUES



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

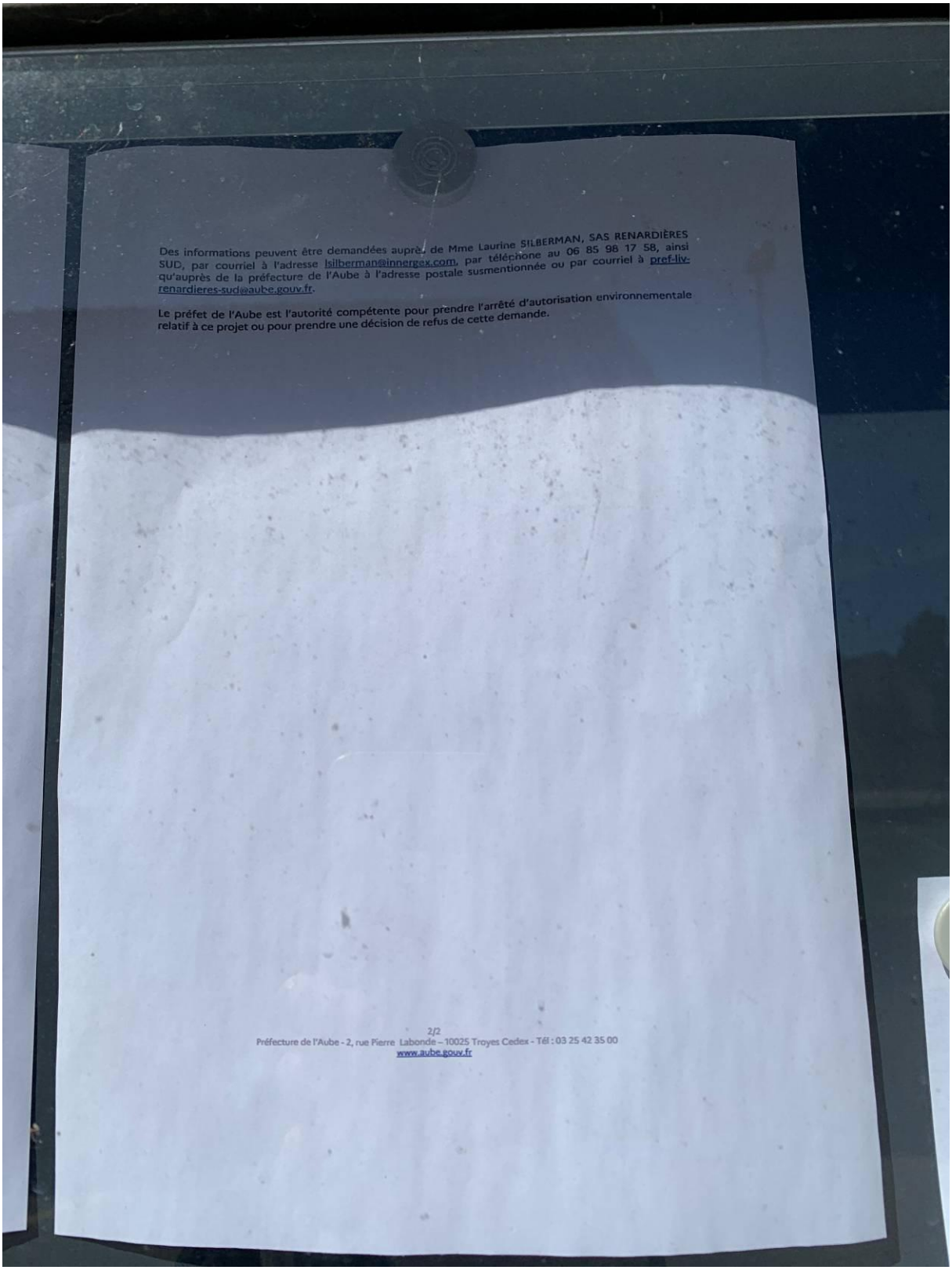
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr



Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

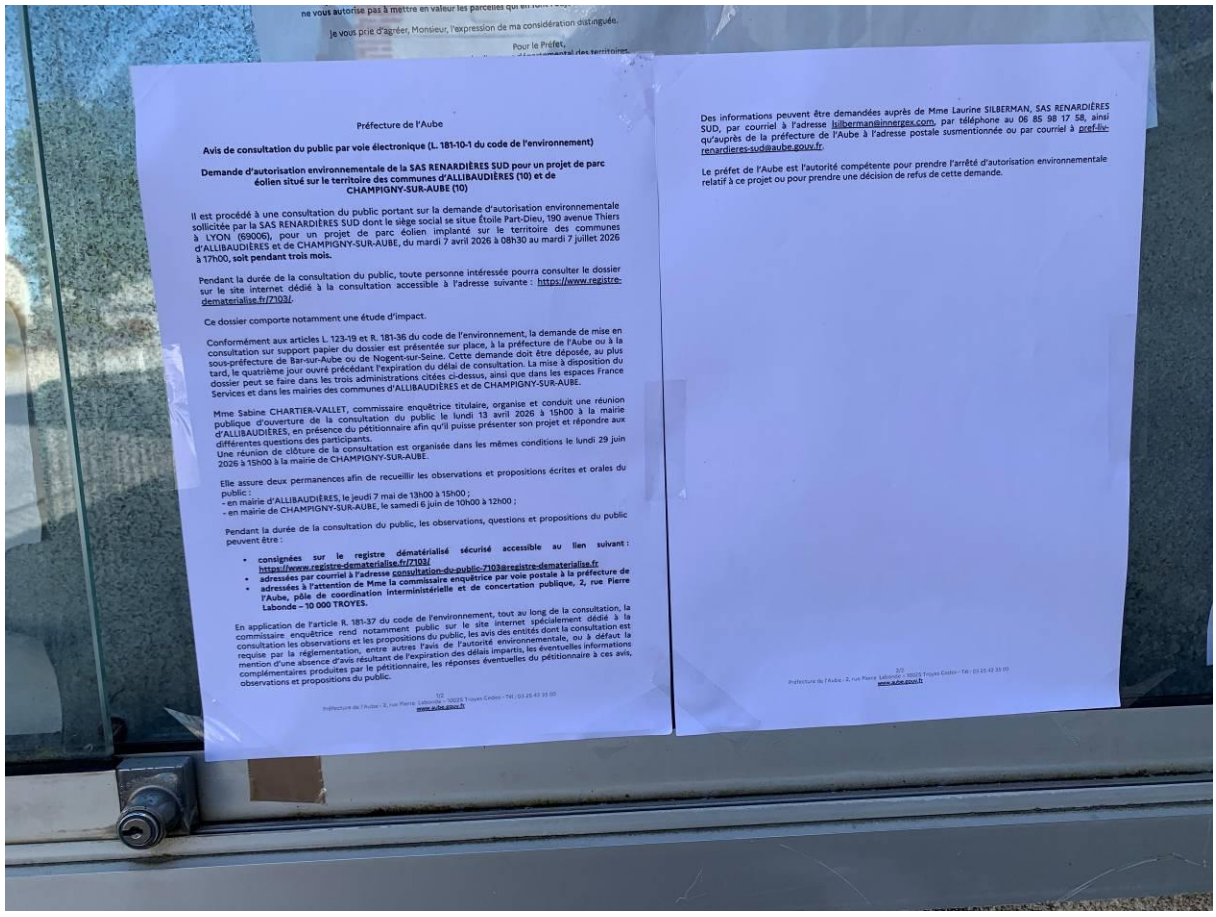
Mairie de RHEGES

Je me suis transporté à la Mairie de RHEGES, sise 34 Rue Grande Rue à 10170 Rhèges, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.









ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10026 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 33 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilbermansinnergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

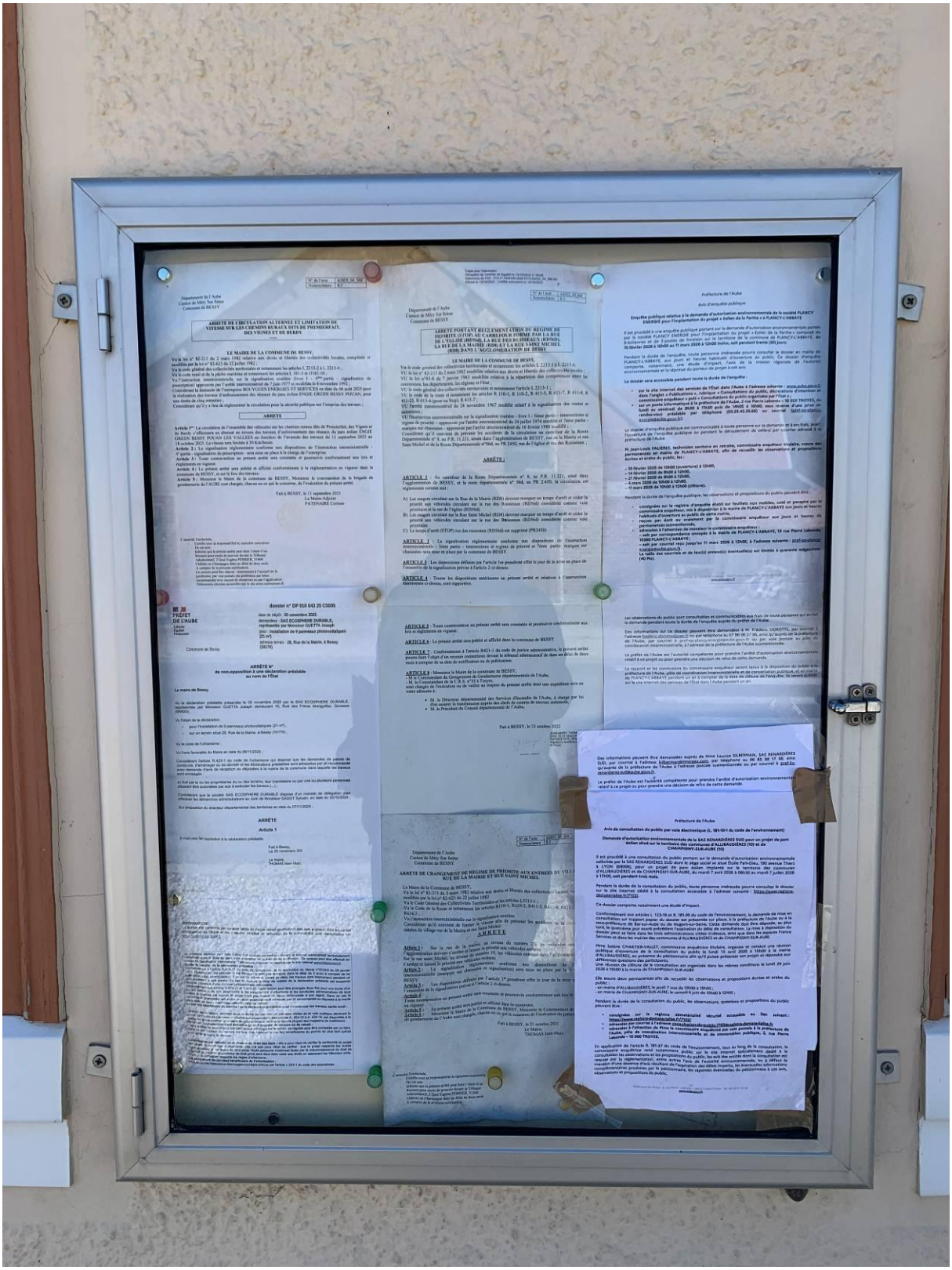
2/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10026 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 33 00
www.aube.gouv.fr

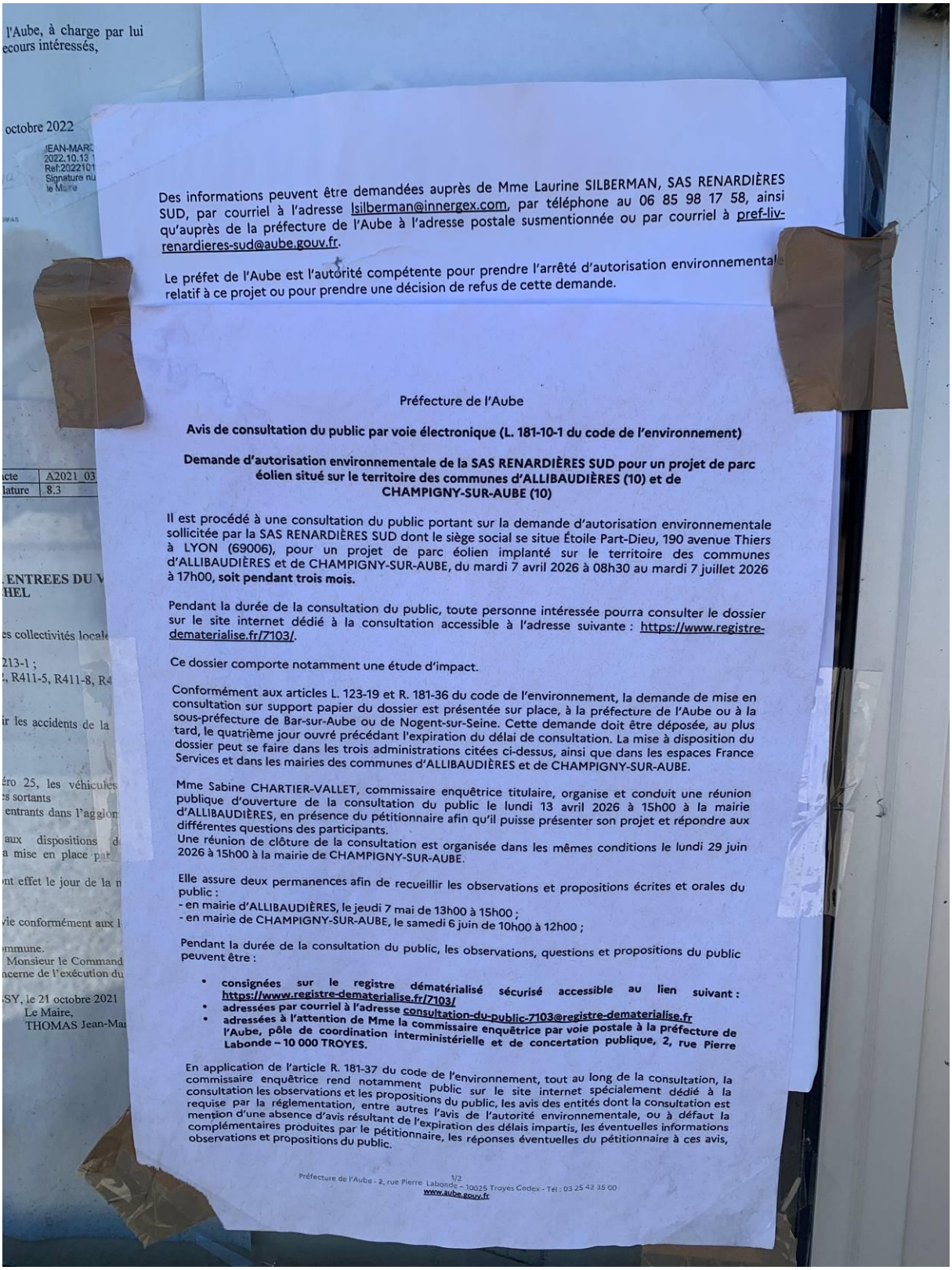
Mairie de BESSY

Je me suis transporté à la Mairie de BESSY, sise 1 Rue de la Mairie à 10170 Bessy où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.




MAIRIE





l'Aube, à charge par lui
ecours intéressés,

octobre 2022

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

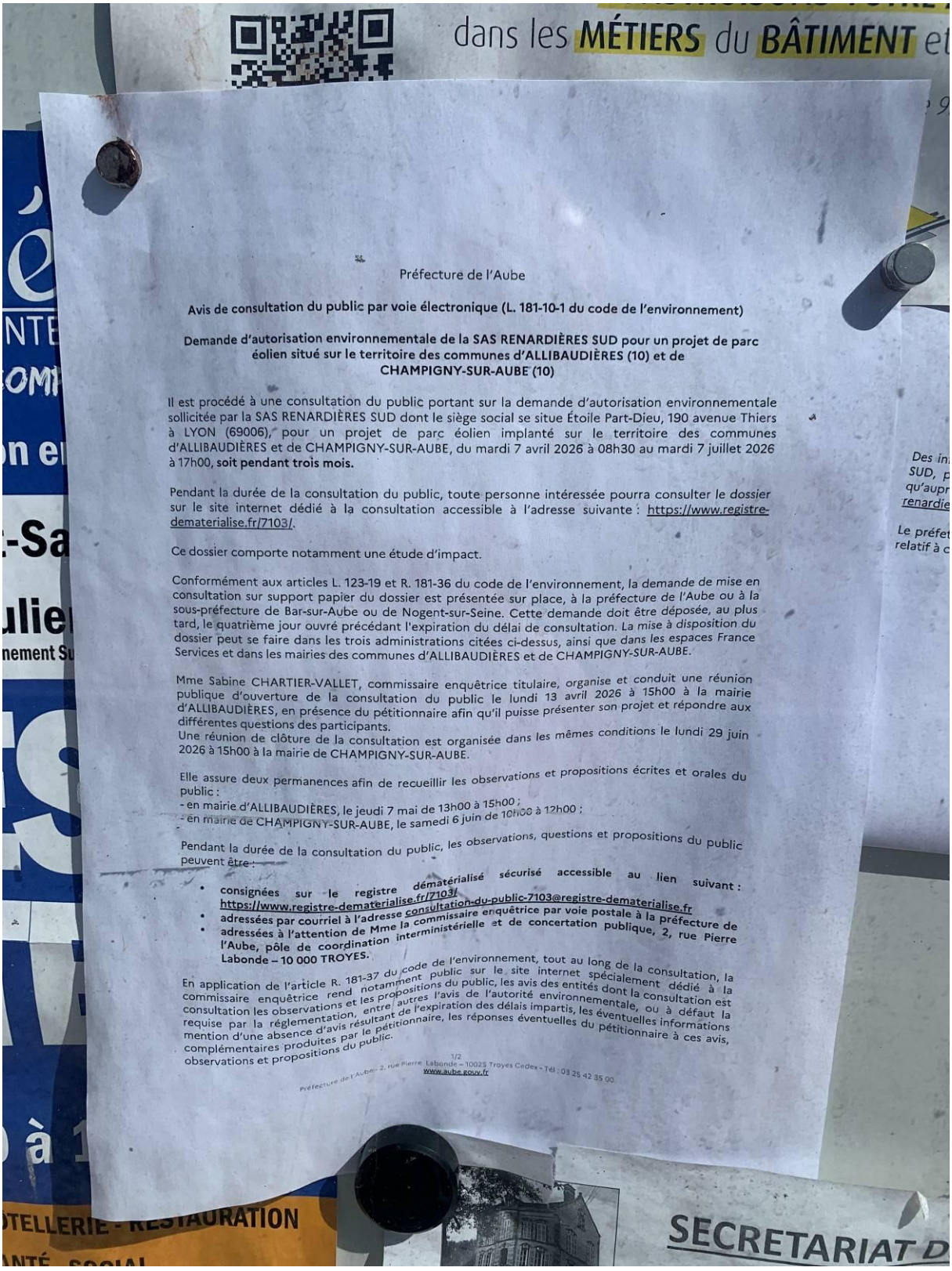
Mairie de POUAN LES VALLEES

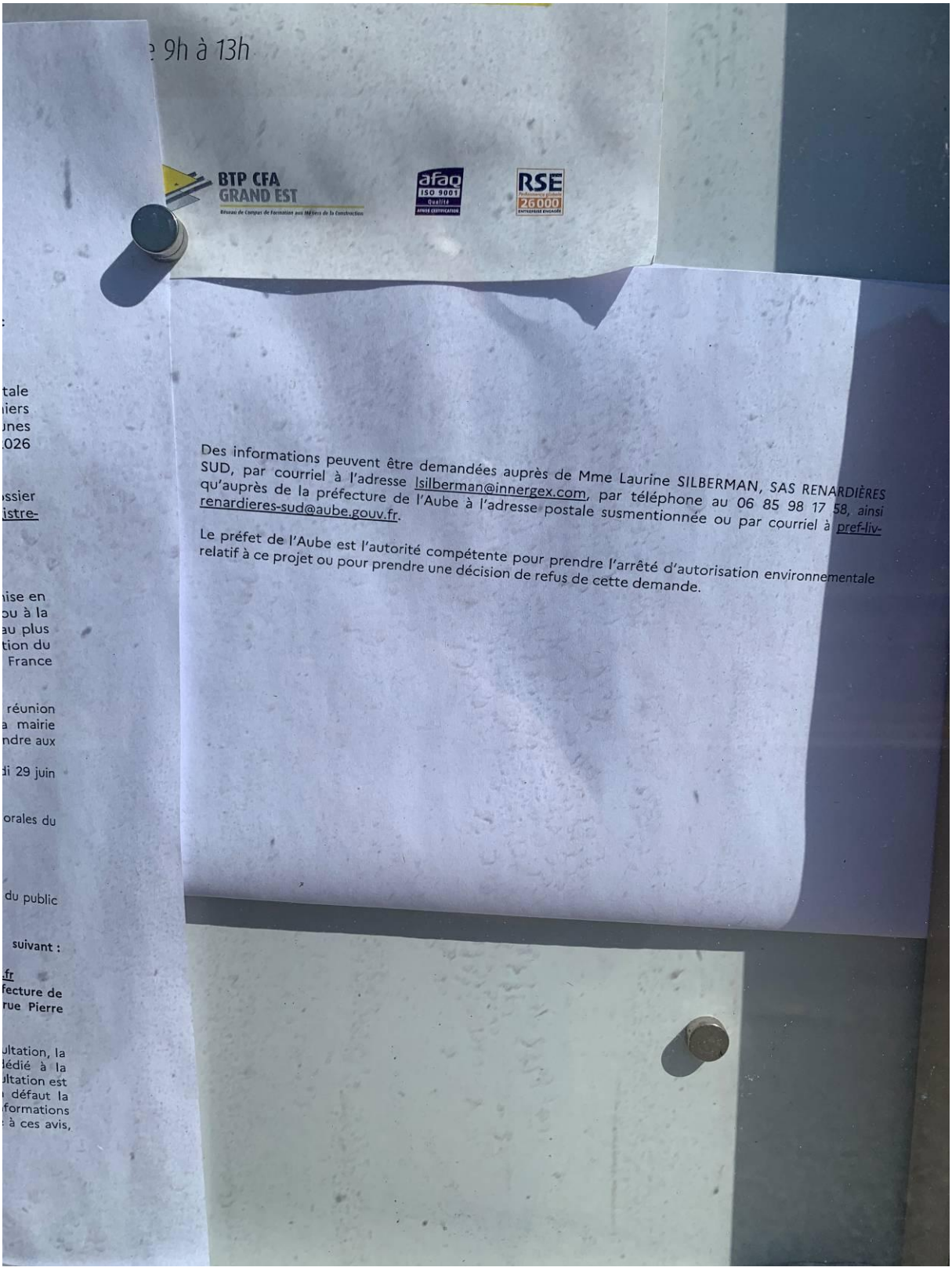
Je me suis transporté à la Mairie de POUAN LES VALLEES, sise Rue des Anciens Combattants à 10700 Pouan-les-Vallées, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.






BTP CFA
AUBE
PORTES OUVERTES
2026
06 & 07 FÉV. *
27 & 28 MARS
FORMEZ-VOUS
AUX MÉTIERS DE LA
CONSTRUCTION !
Alternance du CAP au BAC+5
& Formation Continue
CFA du Bâtiment
et des Travaux Publics
de Pont-Sainte-Marie
03 25 81 01 46
aube@btpcfa-grandest.fr
Ensemble CONSTRUISONS VOTRE AVENIR
dans les MÉTIERS du BÂTIMENT et des TRAVAUX PUBLICS !
Votre Centre de Formation
à Pont-Sa
et à Saint-Julie
PORTES
OUVERT
Samedi 7 mars de 9h00 à
ALIMENTATION
MAINTENANCE DES VÉHICULES
CARROSSERIE - PEINTURE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À DISTANCE
HÔTELLERIE - RESTAURATION
SANTÉ - SOCIAL
VENTE - COMMERCE
COIFFURE
9 rue Robert Keller
à Pont-Sainte-Marie
10 rue de la Haute-Moline
à Saint-Julien-les-Villas
03 25 81 08 01
almea-formations.fr
SECRETARIAT DE MAIRIE
NOUVEAUX HORAIRES
A compter du lundi 06 mai 2024, les permanences du secrétariat de mairie auront lieu aux jours et horaires suivants :
LUNDI : de 14 h 00 à 18 h 00
MARDI : de 14 h 00 à 18 h 00
VENDREDI : de 14 h 00 à 16 h 00


dans les MÉTIERS du BÂTIMENT et
Préfecture de l'Aube
Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)
Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.
Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.
Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.
Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;
Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :
• consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/
• adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr
• adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.
En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.
1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr
SECRETARIAT D

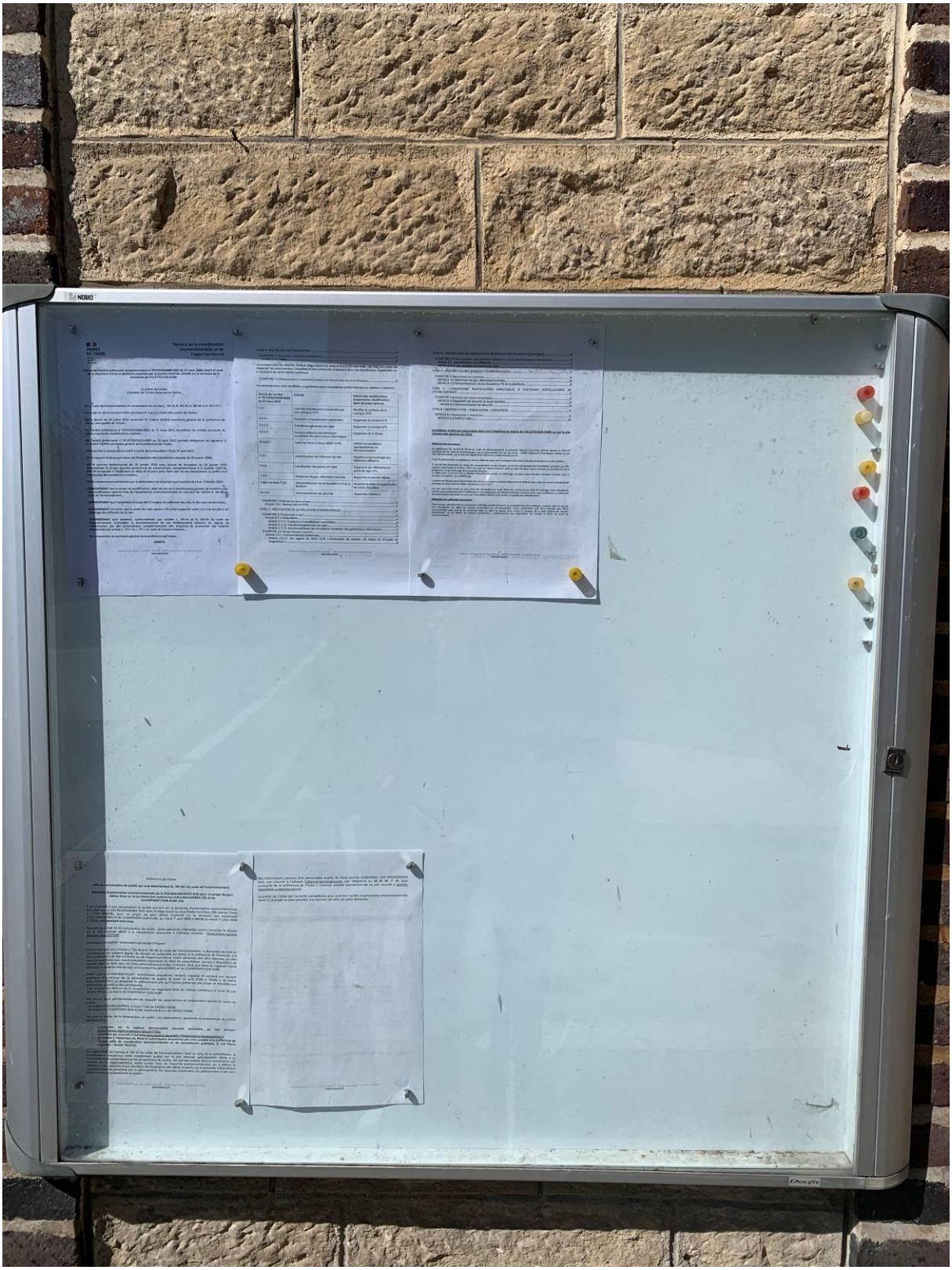

9h à 13h
BTP CFA
GRAND EST
Réseau de Campus de Formation aux Métiers de la Construction
afaq
ISO 9001
Qualité
AFNOR CERTIFICATION
RSE
26000
ENTREPRISE ENGAGÉE
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

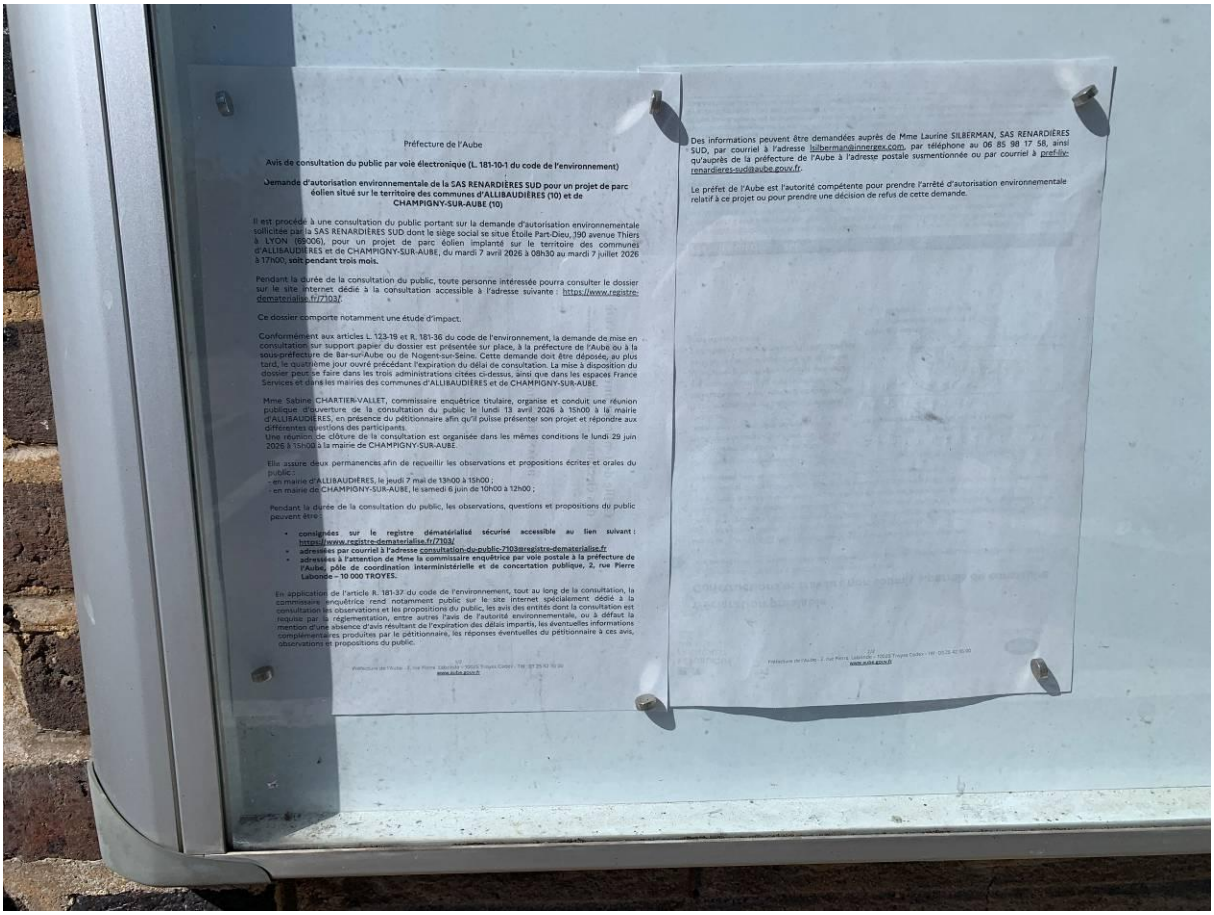
Mairie de VILLETTE SUR AUBE

Je me suis transporté à la Mairie de VILLETTE SUR AUBE, sise 41 Rue de Paris à 10700 Villette-sur-Aube, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.






NOBO



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10026 Troyes Cedex - tél : 03 25 42 10 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-llvc-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

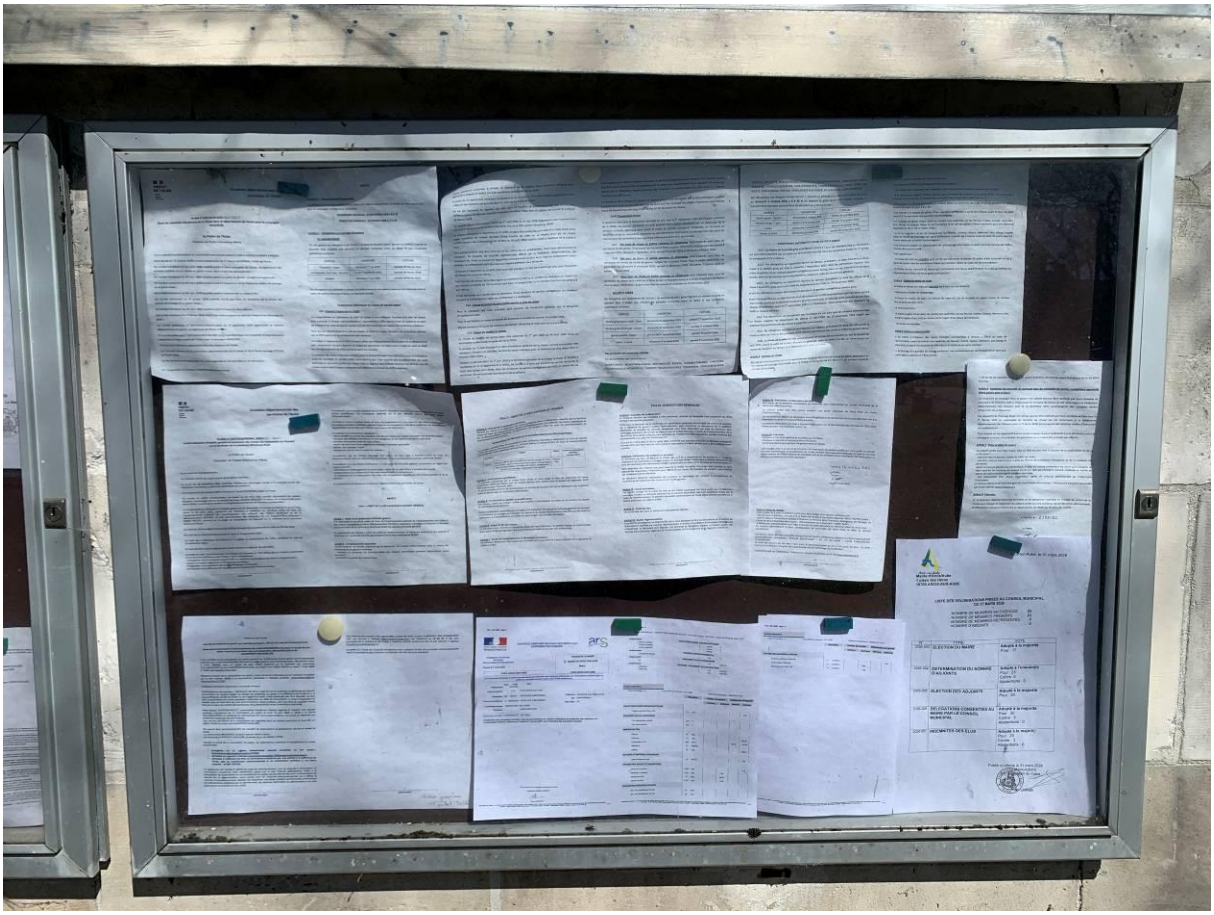
2/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10026 Troyes Cedex - tél : 03 25 42 10 00
www.aube.gouv.fr

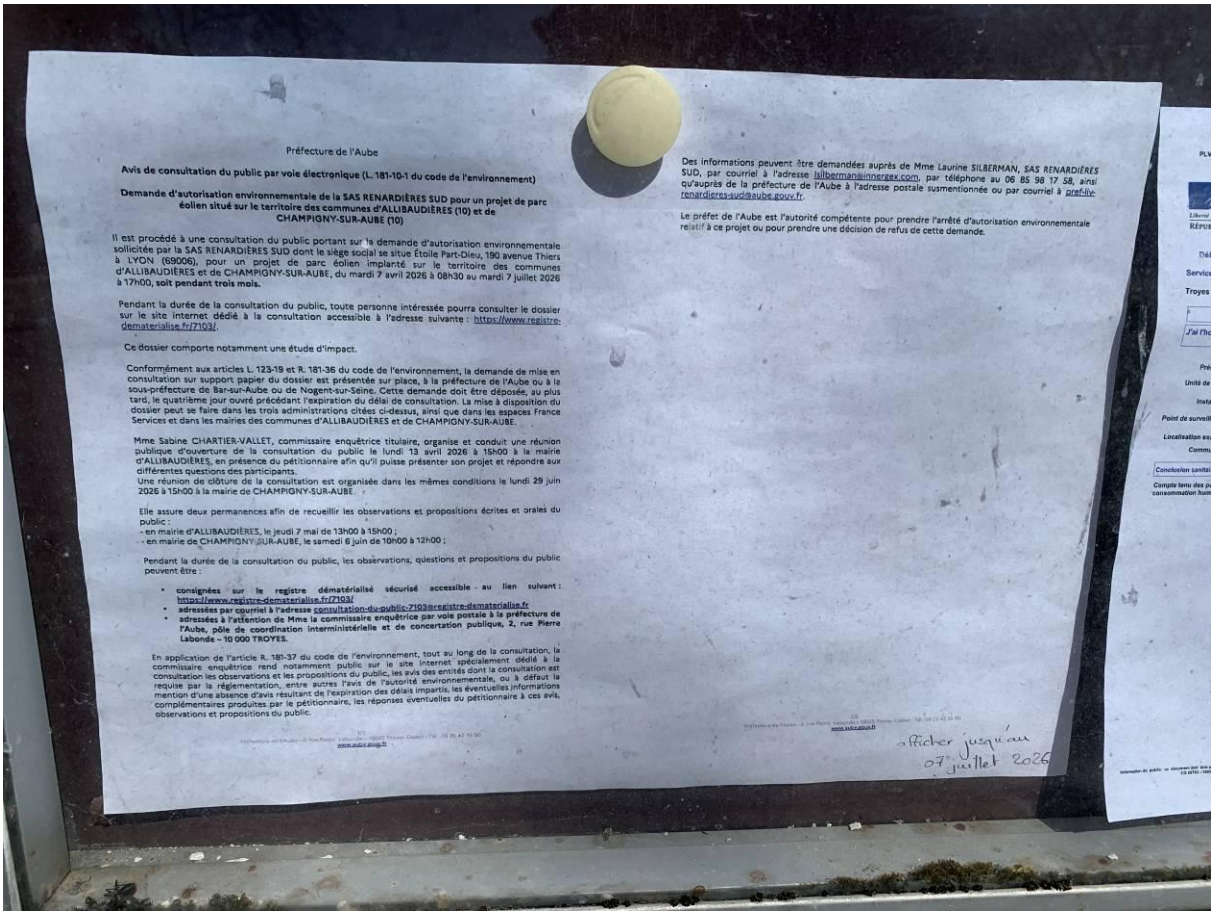
Mairie d'ARCIS SUR AUBE

Je me suis transporté à la Mairie d'ARCIS SUR AUBE, sise 1 Place des Héros d'Arcis à 10700 Arcis-sur-Aube, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.









Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-llv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

afficher jusqu'au 07 juillet 2026

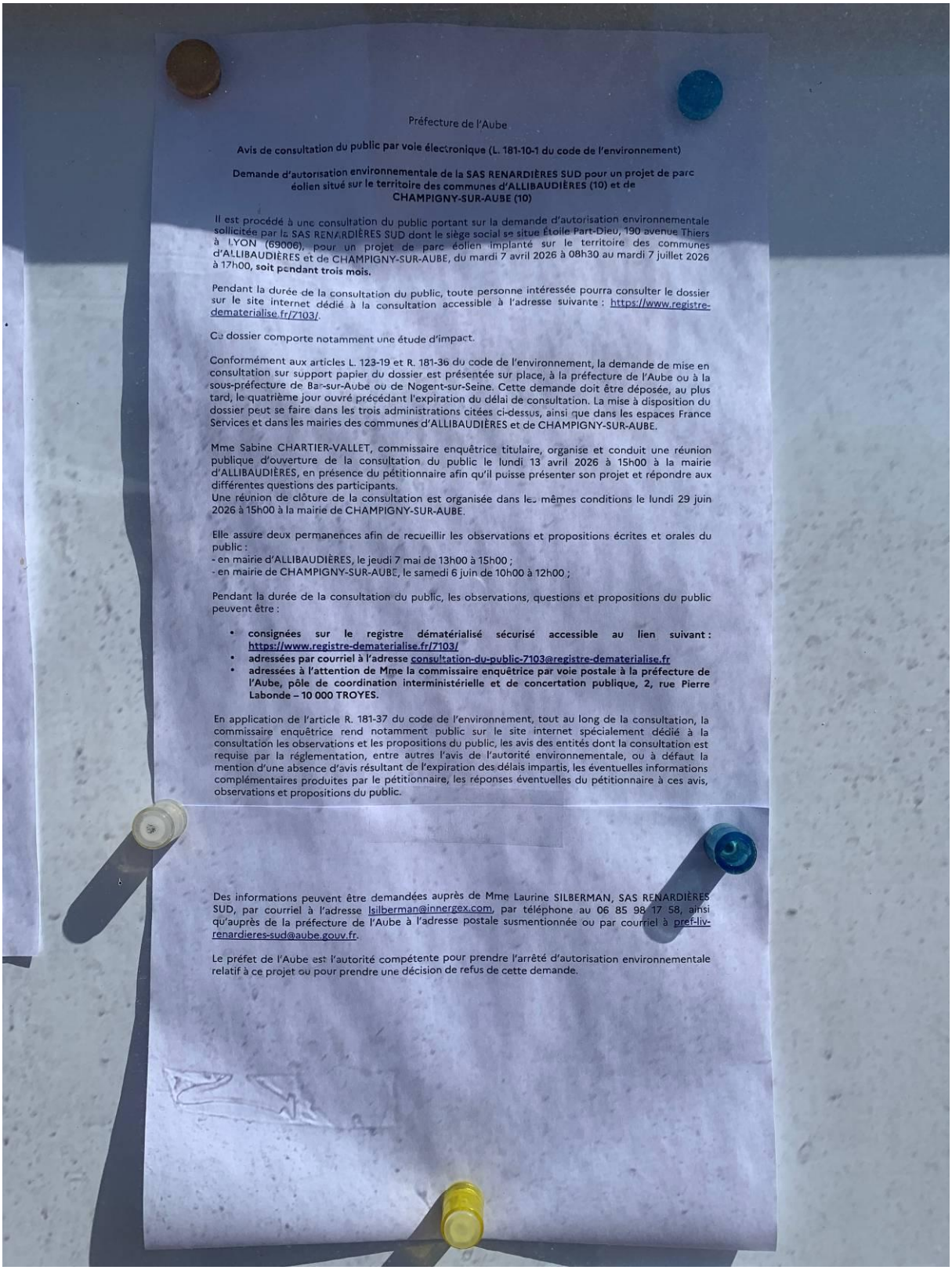
Mairie de NOZAY

Je me suis transporté à la Mairie de NOZAY, sise 4 Rue de la Crayère à 10700 Nozay, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




DÉPART


LE SECRETARIAT DE MAIRIE
EST OUVERT
LE LUNDI DE 10H A 12H30
ET DE 16H A 17H
ET
LE MERCREDI DE 15H A 18H
SYNDICAT
DEPART



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

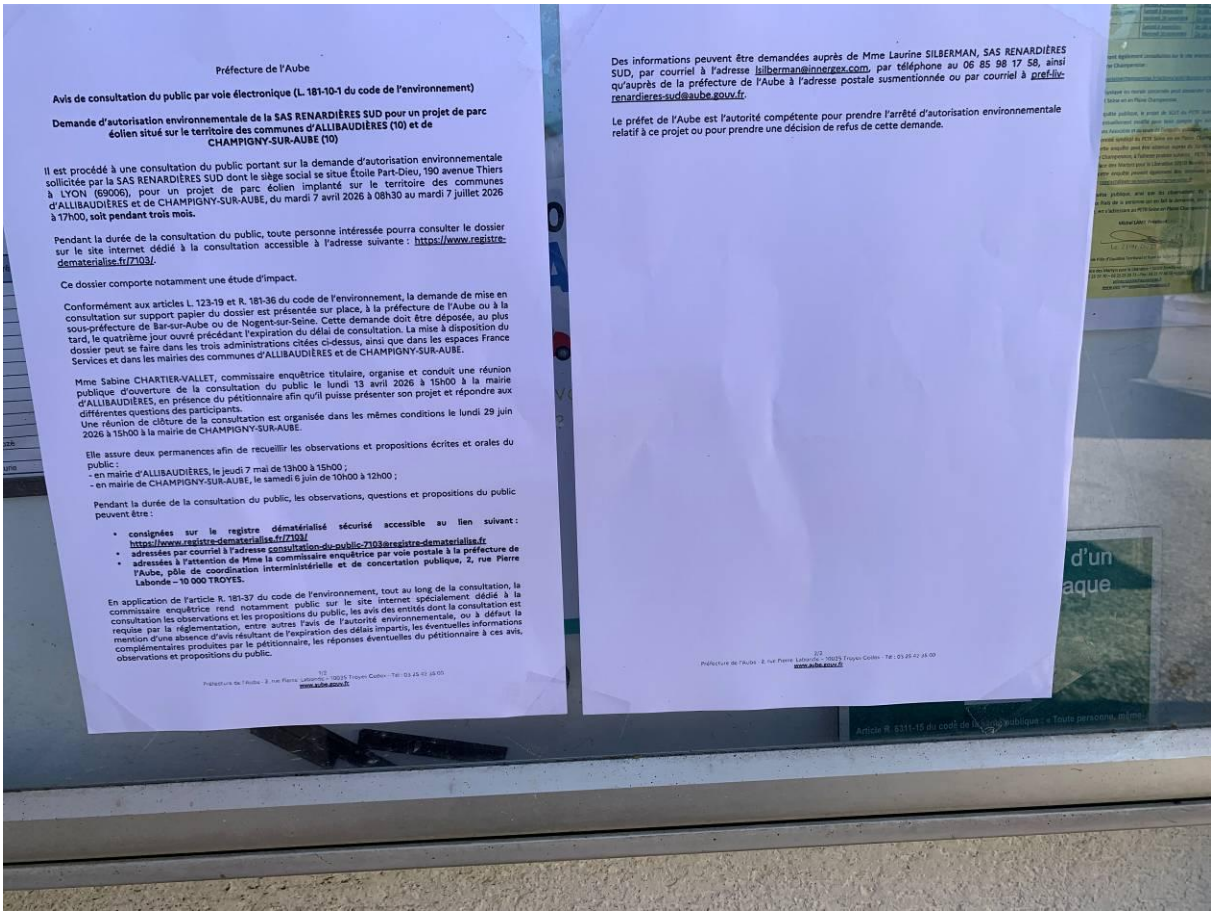
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Mairie de PREMIERFAIT

Je me suis transporté à la Mairie de PREMIERFAIT, sise 3 Rue de la Voie Creuse à 10170 Premierfait, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.




AFFICHAGE LIBRE



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

2/3
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 26 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

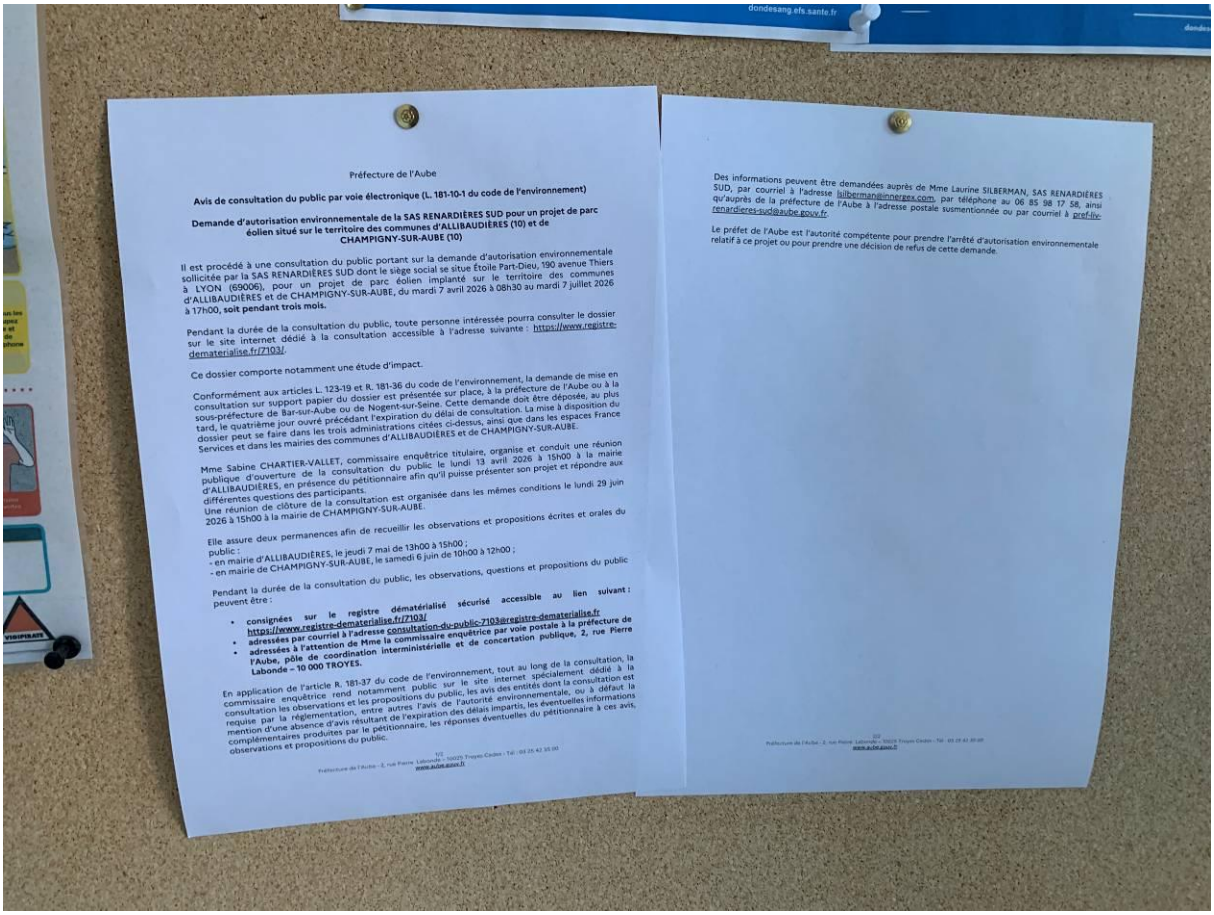
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

3/3
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 26 00
www.aube.gouv.fr

PREFECTURE DE L'AUBE

Je me suis transporté à la PREFECTURE DE L'AUBE, sise 2 Rue Pierre Labonde à 10000 Troyes, où étant, j'ai constaté que se trouve toujours affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.





Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2

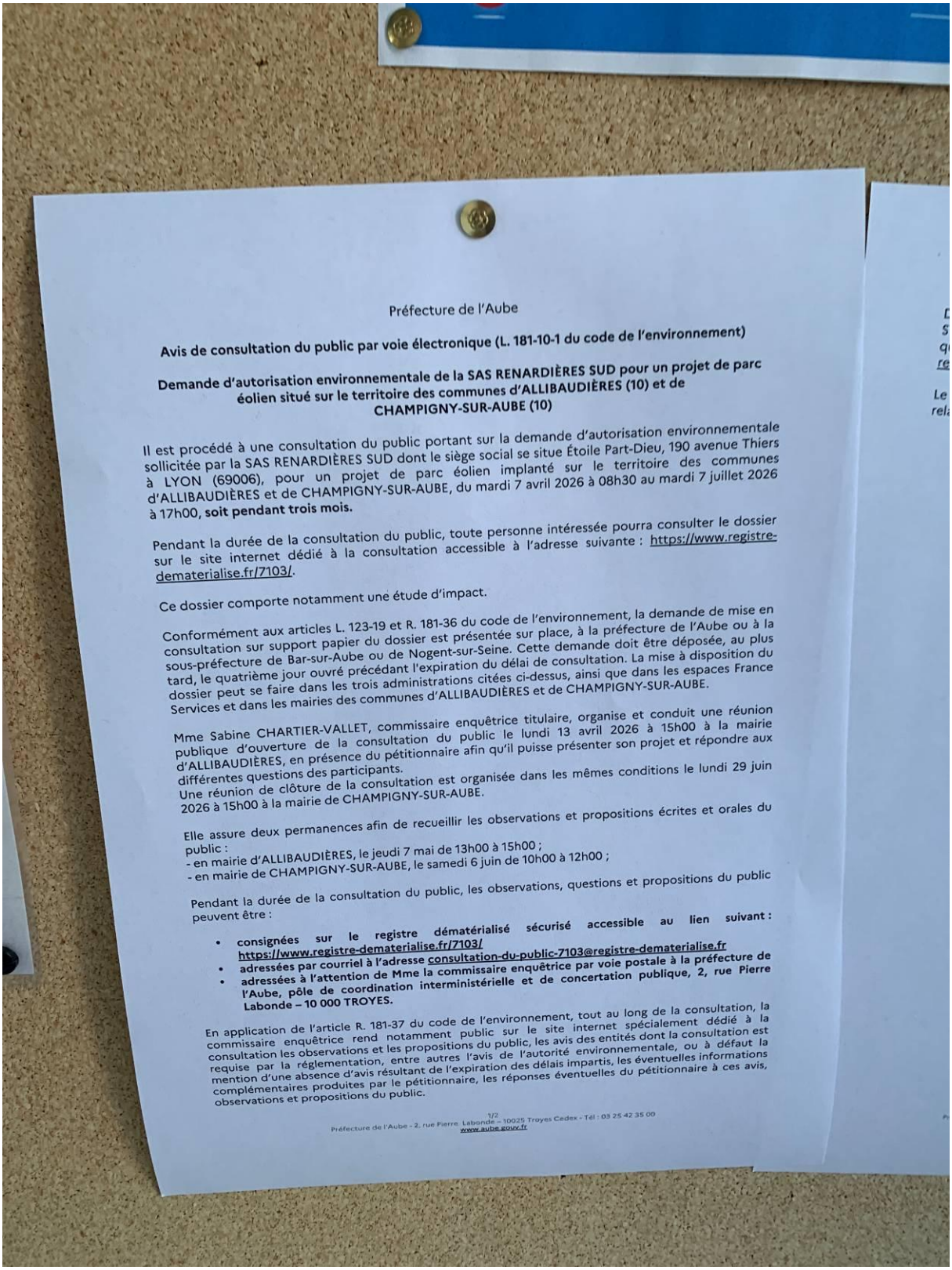
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-bc-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

2/2

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

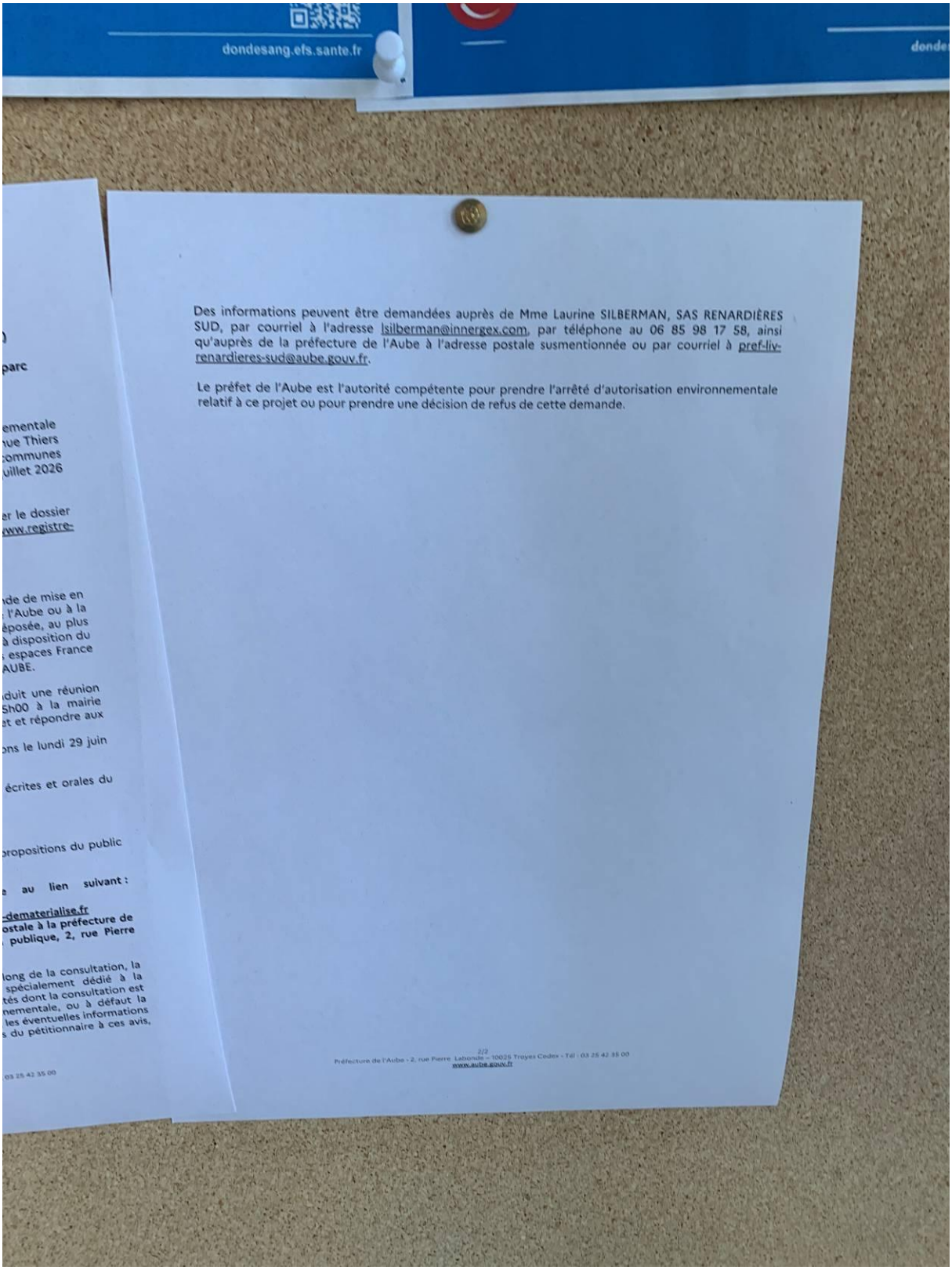
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr


dondesang.efs.sante.fr
parc
ementale
ue Thiers
ommunes
uillet 2026
r le dossier
ww.registre-
de de mise en
l'Aube ou à la
éposée, au plus
à disposition du
espaces France
AUBE.
duit une réunion
5h00 à la mairie
t et répondre aux
ns le lundi 29 juin
écrites et orales du
propositions du public
au lien suivant :
-dematerialise.fr
ostale à la préfecture de
publique, 2, rue Pierre
long de la consultation, la
spécialement dédié à la
tés dont la consultation est
nementale, ou à défaut la
les éventuelles informations
du pétitionnaire à ces avis,
03 25 42 35 00
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.
2/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Fin des constatations à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal sur 87 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Olivier BOULENGER
Commissaire de Justice associé



Coût de l'acte	
Transport art.18.1	9.40 €
Droits art.6.1	1000.00 €
T.V.A. 20.00 %	201.88 €
Total T.T.C.	1211.28 €

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.